

Séance de la soirée du 22 juillet 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
M. SCOTT McKAY, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION
DES APPALACHES-MAINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 22 juillet 2020 à 19 h
Centre des congrès de Québec
1000, boulevard René-Lévesque Est
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 JUILLET 2020

MOT DU PRÉSIDENT 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS ET COMPLÉMENTS D'INFORMATION 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. ALEXANDRE RICHARD 4

M. CHARLES GRENIER 32

MOT DE LA FIN 57

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 AOÛT 2020 À 19 h

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs bonsoir, et bienvenue à cette troisième séance de l'Audience publique sur le Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine. Le registre est disponible dans notre site Web pour ceux et celles qui désirent poser des questions. Étant donné qu'on avait très peu de personnes; on a eu seulement une inscription cet après-midi, alors le registre va être fermé à 19 h 30. Donc, les gens qui désirent poser des questions, je vous invite à
10 vous inscrire dès maintenant, parce que dès 19 h 30, on va le fermer.

On a un citoyen encore inscrit qu'on essaie de rejoindre. Donc, aussitôt qu'on aura rejoint le citoyen, si c'est le cas, bien on pourra l'inviter à venir poser ses questions.

15 Je rappelle pour l'inscription registre, vous pouvez le faire à partir de notre site Web ou de même que par téléphone au numéro 1-800-463-4732 poste 6.

Avant de laisser la parole, de poser des questions, bon, je désire vérifier auprès de l'initiateur s'il y avait des informations complémentaires à nous communiquer ou des documents à
20 déposer.

M. NICOLAS TREMBLAY :

25 Oui, Monsieur le Président, merci.

Donc, oui, nous avons déposé les capsules visuelles sur les modes d'intervention et le cycle de maîtrise de végétation intégrée ainsi que la carte du secteur du Lac Thor, ainsi que la diapositive de la présentation sur les aspects commerciaux.

30 Nous voudrions aussi profiter de l'occasion pour apporter quelques précisions relativement à certaines discussions de cet après-midi.

D'abord les trois distributeurs d'électricité du Massachussetts sont effectivement Eversource Energy, National Grid et Unitil.
35

En ce qui concerne la différence de hauteur entre les pylônes proposée dans le Projet Québec-New Hampshire et celui-ci, la valeur est le neuf (9) mètres et non de quinze (15) tel que mentionné cet après-midi.

40 Nous confirmons que la caractérisation des sols se poursuit. Le rapport n'est donc pas encore disponible et sera déposé au moment des demandes de certificats d'autorisation en vertu de l'article 22.

45 Nous confirmons aussi que tel que mentionné par mon collègue, Louis Lesage, lors de la séance, l'offre d'Hydro-Québec faite aux propriétaires au moment de la signature de l'option de servitude demeurera inchangée jusqu'à ce qu'elle soit confirmée.

50 Nous aimerions aussi apporter les informations complémentaires suivantes à la suite de la présentation du ministère Forêts, Faune et Parcs : il y a deux (2) espèces de salamandres des ruisseaux à statut particulier : la salamandre pourpre, donc vulnérable et la salamandre sombre, susceptible.

55 Nous avons fait des inventaires de salamandres selon les méthodologies reconnues par le Ministère. Nous avons proposé des mesures d'atténuations, soit la préservation des arbustes dans les premiers soixante (60) mètres de la bande riveraine et le reboisement dans les premiers quinze (15) mètres; en plus, la mesure supplémentaire pour la salamandre pourpre. Toutefois, il n'est pas possible de maintenir le couvert arborescent dans l'emprise en raison des contraintes d'exploitation du réseau.

60 Par ailleurs, Hydro-Québec a expliqué les raisons pourquoi elle ne comptait pas réaliser un plan de compensation alors que les densités de chevreuils dans l'aire d'étude sont au-dessus des densités acceptables. Toutefois, ils n'étaient pas au courant qu'un règlement permettait au MFFP d'exiger une compensation financière en terre privée.

65 En ce qui concerne votre question sur l'impact direct potentiel de cette nouvelle interconnexion sur la fermeture de centrales, des sources de production fossile, comme annoncé cet après-midi, il s'avère que l'exercice requiert une analyse plus poussée pour savoir s'il est possible d'établir une corrélation. Nous aimerions donc demander à la commission un délai supplémentaire pour approfondir la question.

70

LE PRÉSIDENT :

75 C'est d'accord. On sait c'est une recherche-là, le plus tôt possible, nous on va faire un suivi, pour de l'information accessible, on demande que ça nous soit livré en quarante-huit (48) heures; là, ça peut demander un peu plus de temps mais on va faire un suivi rapidement avec vous pour savoir quand est-ce vous pourriez nous fournir l'information, toujours le plus rapidement possible.

M. NICOLAS TREMBLAY :

80 Très bien merci.

LE PRÉSIDENT :

85 Alors, je vous remercie.

 Du côté des personnes-ressources, est-ce que, il y a des gens - je vois que Monsieur Bergeron lève la main, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

90 Oui, alors bonsoir à tous. Petite précision, la question nous a été posée par Monsieur McKay sur l'impact d'un retrait superficie forestière productive d'un point vingt-huit (28) hectares, dans l'unité d'aménagement 051-51.

95 Alors on a vérifié à partir des experts de la région de l'Estrie et le retrait de la superficie totale de 1.28 n'aura pas d'impact sur la planification forestière annuelle, quinquennale et générale compte tenu des très petites superficies en cause.

100 En deuxième lieu, il y aura aucun impact sur la certification forestière puisque l'unité d'aménagement 051-51 en Estrie, n'est pas un territoire certifié selon les systèmes de certification en cours.

 Terminé.

105 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci.

110 Du côté des autres ministères, oui, le ministère de l'Environnement.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

115 Oui. Bonjour, je voulais vous confirmer que c'est bien les lignes directrices dont je vous ai indiqué tantôt pour les chantiers de construction.

Toutefois, j'ai fait un tour de roue dans le cahier normalisé d'Hydro-Québec puis les lignes sont intégrées mais pour la nuit et le soir mais pas pour le jour. Je voulais juste clarifier cet élément-là. Les limites qui s'appliquent pour ce chantier.

120 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous répéter ça, au juste, pour la - c'est quoi l'explication.

125 **Mme CYNTHIA MARCHILDON :**

Pour le climat sonore - pardon, pour le climat sonore, en construction, le ministère doit appliquer les lignes directrices relativement au niveau sonore provenant d'un chantier de construction industriel. Il y a des décibels prévus jour, nuit et soir.

130 Puis, j'avais indiqué que dans le cahier normalisé d'Hydro-Québec, toutes ces mesures-là, toutes ces lignes étaient inclus mais je corrige en indiquant que c'est nécessairement le soir et la nuit qu'elles sont prévues mais n'empêche que le ministère applique ces limites sur le chantier.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

140 Est-ce qu'il y a d'autres ministères qui ont des informations à nous communiquer? C'est beau?

On me dit que la personne - on avait encore un citoyen inscrit, a réussi à le rejoindre. Alors est-ce qu'on peut me donner son nom pour l'inviter formellement. Donc, c'est monsieur Alexandre Richard, par téléphone.

145 Donc, bonsoir Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

150 Oui. Bonjour. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors vous pouvez poser votre première question.

155 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, en fait, ma question c'est par rapport au plan d'approvisionnement, en fait, qui a été déposé là sur le site, plan d'approvisionnement 2020 – 2029.

160 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

165 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Une question pour vous mettre en contexte là. En gros là, il va avoir des, l'idée c'est que là selon le plan d'approvisionnement, on a suffisamment de puissance installée jusqu'à, pendant cinq (5) pour les cinq (5) prochaines années, en fait, si je le comprends bien.

170 Puis, ma question c'est par rapport aux avancées technologiques, là, qui s'est fait. Ma question va s'adresser principalement à l'Hydro-Québec puis aux instances gouvernementales concernées. Je vais vous laisser le soin de la rediriger aux bonnes personnes.

175 En fait, ma question, c'est quelles sont les orientations par rapport aux gisements d'économie d'énergie, aux avancées technologiques qui permettraient de réduire, à la source, la demande et améliorer la qualité de l'environnement? En fait, on a un parc immobilier, en fait, qui est très très vieillissant là, qui est responsable d'une immense quantité d'énergie en hiver qui est consommée à cause que, comme un peu les petits radiateurs, en fait, qui sont positionnés partout puis qui constituent le parc immobilier, ça c'est alimenté en énergie électrique, en fait, par Hydro-Québec Production, via le réseau de distribution.

180
185 Ma question, en fait, s'adresse à - en gros c'est pour demander, est-ce que vous tenez compte des meilleures pratiques, en fait, qui passent dans le bâtiment comme, par exemple, les techniques attribuables aux maisons passives qui permettent de réduire de 80%, en fait, la consommation d'énergie des bâtiments. Ma question c'est est-ce que - je vois que dans le plan d'approvisionnement, on en fait pas, on mentionne rien par rapport à ça, mais est-ce que les instances gouvernementales tiennent compte des mises à jour, en fait, là.

190 **LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Monsieur Nazon, je n'y pensais plus. Monsieur Nazon était en ligne tout à l'heure.

M. PHILIPPE NAZON :

195

Oui, je suis en ligne, oui.

LE PRÉSIDENT :

200

Oui, bonsoir Monsieur Nazon. Avez-vous pris connaissance de la question à savoir dans, c'est ça tantôt on parlait du plan d'approvisionnement mais le plan d'approvisionnement c'est pour satisfaire une demande d'électricité mais il y a aussi les questions des autres programmes qui existent en termes d'économie d'énergie comme Monsieur Richard le mentionnait, les avancées technologiques pour la performance des bâtiments, donc, à l'intérieur des besoins, est-ce qu'on

205

M. PHILIPPE NAZON :

210

Si, il y a pas de doute.

LE PRÉSIDENT :

215

Pour déterminer les besoins d'approvisionnement.

M. PHILIPPE NAZON :

220

Oui, il y a pas de doute que Transition Énergie Québec, qui est un organisme gouvernemental et qui relève du ministère de l'Énergie, prend en considération, par un certain nombre de programmes qu'elle met de l'avant et qu'elle subventionne, pour des économies d'énergie dans les résidences et dans les institutions ainsi que dans les immeubles commerciaux.

225

Donc, tout ça c'est pris en compte. Évidemment, Monsieur fait référence au plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec qui est déposé à la Régie de l'Énergie. Et, dans ce plan d'approvisionnement, Hydro-Québec, effectivement, regarde l'apport de ses économies d'énergie aussi bien en énergie qu'en puissance.

230

Donc, tout ça c'est pris en compte. Il y a pas de doute qu'il y a une évolution significative, donc, des mesures qui seront mises de l'avant au cours des prochaines années qui pourraient effectivement diminuer, donc la demande énergétique.

LE PRÉSIDENT :

Documentation récente qui est disponible, que vous pourriez nous déposer?

235

M. PHILIPPE NAZON :

Oui, il y a tous ces programmes, je peux, effectivement, donc, je les ai pas, je suis en ligne, malheureusement, mais on peut effectivement déposer, donc, tous les programmes qui sont mis de l'avant par Transition Énergétique Québec.

240

LE PRÉSIDENT :

On aura l'ensemble de ces programmes qui touchent beaucoup les économies d'énergie, comme vous nous dites. O.K. Ça fait qu'on pourra voir, aussitôt qu'on aura ça, on les mettra en ligne.

245

M. PHILIPPE NAZON :

Il y a pas de doute.

250

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Richard, donc, on sait qu'il existe des programmes, maintenant c'est sûr qu'on les a pas à portée de la main, il faut en prendre connaissance mais Monsieur Nazon nous a dit qu'il y avait des programmes qui vont influencer le gouvernement, donc les besoins en approvisionnement pour le futur. Fait que ça vous va pour la première question?

255

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bien, en fait, juste peut-être préciser, peut-être qu'on a un peu mal compris le sens. Je comprends qu'il y a des programmes, oui, je suis au courant qu'il y a des programmes de Transition Énergétique Québec qui vont être déposés.

260

Mais ma question c'est, en fait, plus pour préciser là, c'est en gros, dans le plan d'approvisionnement, c'est inscrit qu'ils sensibilisent aux meilleures pratiques. Ma question c'est en plein sur ce point, les meilleures pratiques, est-ce qu'il y a une comparaison des meilleures pratiques, en fait, de tout ce qui se fait là sur la planète par rapport à l'efficacité énergétique? Entre autres, je fais référence aux bâtiments passifs qui sont particulièrement performants et quand même pas si couteux que ça à appliquer. Est-ce que Transition Énergétique Québec a fait

265

270

275 une évaluation par rapport à, par exemple, on a le Code de construction qui est utilisé
présentement pour construire des nouveaux bâtiments. Il y a des bâtiments qui sont rénovés à
toutes les années par les gens qui améliorent leur patrimoine bâti, mais est-ce qu'il y a une
analyse vraiment qui a été faite par Transition Énergétique Québec ou l'instance concernée par
rapport aux meilleures pratiques qui se font, qui pourraient être considérées, en fait, comme un
gisement d'économie d'énergie?

LE PRÉSIDENT :

280 O.K. On va poser la question à Monsieur Nazon.

M. ALEXANDRE RICHARD :

285 Ça été fait la comparaison des meilleures pratiques?

LE PRÉSIDENT :

290 On va poser la question à Monsieur Nazon, si un exercice qui a été fait, s'il y a des
publications à ce sujet ou du côté de Transition Énergétique Québec. Monsieur Nazon.

M. JEAN-PHILIPPE NAZON :

Oui, je vous écoute là, je suis en ligne.

295 Non, il y a pas de doute qu'il y a des analyses qui sont faites et quand Monsieur
l'intervenant fait référence à des meilleures pratiques, il faut voir ces meilleures pratiques dans
quelles conditions, parce qu'il y a le programme du climat, des températures. Donc, à quoi il fait
référence, parce que j'ai cru comprendre qu'il parlait des meilleures pratiques sur le plan
international; c'est pas facile de pouvoir se comparer à des régions qui ont des climats qui sont
300 différents du nôtre.

LE PRÉSIDENT :

305 Pour le Québec, j'imagine il y a des avenues qui ont été identifiées.

Excusez Monsieur Richard, on va poser la sous-question à Monsieur Nazon. Est-ce que
pour le Québec, à votre connaissance, il y a un document sur ce genre de recommandations
pour, entre autres, des bâtiments, la mécanique des bâtiments? Il y a toute sorte d'aspects qui

310 peuvent toucher à ça. Ça peut être très complexe. Est-ce qu'il existe des choses du côté de Transition Énergétique Québec qui ont été faites à date?

M. ALEXANDRE RICHARD :

315 Donc, ça je vais m'informer puis je vais vous revenir à la prochaine séance, de la même façon que je vais vous déposer les documents qui ont été préparés par Transition Énergétique Québec.

LE PRÉSIDENT :

320 Comme on prévoit terminer ce soir, à ce moment-là, ce que vous trouverez - oui, on n'a pas beaucoup de participation - donc, on laisse la place aux citoyens mais quand même, on veut pas commencer à simplement que la commission pose - comme cet après-midi on avait un seul citoyen, fait qu'on prévoit terminer ce soir. Donc, ça veut dire, ce que vous réussirez à trouver, nous on va faire suivi avec ça.

325

M. JEAN-PHILIPPE NAZON :

Dès demain, je vais faire le nécessaire.

330 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que vous trouverez sur ce sujet-là, donc ou s'il y a des choses, nous on va les mettre en ligne.

335 **M. JEAN-PHILIPPE NAZON :**

Oui, il y a pas de doute.

LE PRÉSIDENT :

340

Donc, Monsieur Richard, ça vous va pour l'instant? C'est une question qui est complexe, là, c'est pas l'objet premier de toute façon, du mandat actuel qui est une ligne d'exportation. On essaie de vous accommoder, donc, on va voir qu'est-ce que Monsieur Nazon du ministère des Ressources naturelles peut nous remettre pour et qu'on peut déposer.

345

Alors votre deuxième question Monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

350 En fait, j'ai une autre question par rapport, en fait, c'est directement lié à la ligne de courant continu qui est présentée. En fait, j'ai deux questions par rapport à ça mais je vais essayer de la formuler pour en faire une.

355 En fait, il y a des pertes d'énergie qui sont projetées par rapport à cette ligne, je pense que c'est courant dans toutes les lignes. Celle-là, elle a la particularité d'avoir des convertisseurs de courant qui passe du courant alternatif en courant continu pour avoir des postes, en fait, des postes de convertisseur de courant, en fait. Là ma question c'est, en gros, j'aimerais ça savoir, est-ce que c'est, il y a plus de pertes qu'une ligne, est-ce qu'il y a plus de perte d'énergie qu'une ligne standard qui reste en AC qui est set-down...

360

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question à Monsieur Tremblay.

365

M. ALEXANDRE RICHARD :

Entre autres. Oui.

LE PRÉSIDENT :

370

On va poser la question, donc, j'ai vu des choses sur les pertes d'énergie sur cette ligne-là. Donc, on va lui poser la question à savoir cette ligne-là par rapport à une ligne, par exemple, à courant alternatif, comment ça se compare. Est-ce que la conversion de l'électricité en courant continu, qu'il y a des pertes d'énergie. Monsieur Tremblay.

375

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, Monsieur le Président, donc pour répondre à la question, je vais demander à mon collègue, Vincent Fihey d'y répondre s'il vous plait.

380

M. VINCENT FIHEY :

Oui, donc, Monsieur le Président, effectivement, au niveau des postes convertisseur, il y a des pertes électriques de l'ordre de 0,7 % de la capacité du convertisseur qui sont engendrées. Ces pertes, évidemment, ne seront pas présentes pour une ligne à courant alternatif parce qu'il y a pas de convertisseur.

385

390 Si on compare la ligne à courant continu versus une ligne à courant alternatif d'une capacité
similaire, de façon générale, les lignes à courant continu vont avoir un peu moins de pertes
électriques. Mais il y a quand même beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte dont le
choix des conducteurs, le nombre de conducteurs qui vont être installés sur la ligne.

LE PRÉSIDENT :

395 Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

400 Oui.

LE PRÉSIDENT :

405 Voulez-vous avoir une précision sur cette question? Donc, on nous dit qu'il y a une certaine
perte. On a donné un chiffre pour la conversion. Après ça, bien compte tenu des pertes de
courant bien les lignes vont perdre en longueur, selon leur longueur. On nous explique que ça
dépend des facteurs de conception de la ligne. Voulez-vous avoir une précision à ce sujet?

M. ALEXANDRE RICHARD :

410 Bien là, particulièrement, ma question est plus, en fait, j'imagine qu'ils ont expliqué que
0,7 % de la capacité était discutée. Ma question c'est quand on va arriver au poste là de
conversion, j'imagine que quand on va passer du courant alternatif en courant continu, à cet
endroit-là précis qu'il va être concentré, là, il va avoir une perte qui va être poussée en chaleur ou
perte d'énergie. Est-ce que cette chaleur, il y aurait moyen de la valoriser en combinant avec une
415 autre installation? Ou est-ce que c'est prévu dans la - parce que j'ai pas vu de dépôt, en fait, du
projet détaillé, je pense qui est en cours de réalisation. Je pense que les plans sont en train d'être
faits mais est-ce que, est-ce qu'ils vont tenir compte de cette perte d'énergie puis est-ce que c'est
possible de la, en fait, de la valoriser, en fait.? C'est ça ma question que je voulais en arriver.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va poser la question à Hydro-Québec.

425 Donc, les pertes d'énergie dans le poste des Appalaches, à ce moment-là, est-ce que
l'énergie latente peut être récupérée d'une quelconque façon?

M. NICOLAS TREMBLAY :

Donc, à nouveau, Monsieur Fihey.

430

M. VINCENT FIHEY :

Au niveau convertisseur, c'est principalement lorsque l'électronique de puissance à l'intérieur du bâtiment du convertisseur qui vient transformer le courant alternatif en courant continu, il va y avoir un dégagement de chaleur à ce niveau. Et il y a des ventilateurs qui sont utilisés pour évacuer cette chaleur pour maintenir une exploitation adéquate du convertisseur. Mais, il est pas prévu de récupérer la chaleur produite ainsi pour d'autres fins. Donc, c'est pas dans les plans actuellement.

435

440

LE PRÉSIDENT :

Dans les autres postes d'Hydro-Québec, est-ce qu'il y a de la récupération d'énergie qui se fait ou ça se fait pas?

445

M. ALEXANDRE RICHARD :

À ma connaissance, je connais pas de cas où on récupère les pertes électriques comme ça d'énergie pour d'autres fins.

450

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question, donc, c'est pas prévu au poste et à la connaissance d'Hydro-Québec, on ne fait pas cette pratique dans les postes au Québec.

455

Est-ce que ça vous va Monsieur Richard? Vous pourrez faire un mémoire, faire des propositions, bien entendu, mais donc c'est la réponse qu'on a d'Hydro-Québec.

M. ALEXANDRE RICHARD :

460

Parfait, j'aurais une autre question qui est liée aussi avec la ligne.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

465

M. ALEXANDRE RICHARD :

470

En fait, c'est inscrit que, en fait, il y a trois cent cinquante-trois millions (353 000 000) qui vont être investis pour les convertisseurs en AC/DC ou, si je ne me trompe pas, ça fait que vous me corrigerez si je me trompe, de ce que j'en ai déduit. Sur ce trois cent cinquante-trois millions (353 000 000), en fait, on s'entend que on a parlé aussi hier que la durée de vie utile de la ligne était de soixante (60) ans, si je ne me trompe pas.

475

Par rapport à ce chiffre, quelle est la répartition, en fait, c'est quoi les - c'est un gros coup d'entretien les convertisseurs comme ça, puis quelle est leur durée de vie, je pense que ça l'a été répondu hier, À une soixantaine d'années. Puis, est-ce qu'on tient compte dans ce coût, de l'entretien sur la durée de vie de la ligne, puis aussi de sa disposition en fin de vie, autant de la ligne que des convertisseurs puis tout ça, parce que je pense que c'est de l'électronique de puissance faut qu'il soit, en fait, traitée en fin de vie, est-ce que les coûts de tout ça ont été calculés là-dedans? Est-ce que ça été tenu compte. Bien, en fait, une analyse complète donc...

480

LE PRÉSIDENT :

485

On va poser la question à Hydro-Québec. Donc, je sais que du côté de la Régie de l'énergie, on voyait des coûts qui étaient approchés, coûts de construction et d'exploitation. Donc, je vais vous laisser répondre Monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

490

Donc, à nouveau Monsieur Fihey va répondre à la question s'il vous plaît.

M. VINCENT FIHEY :

495

Peut-être, premièrement, pour préciser au niveau de la durée de vie utile des équipements, le soixante (60) ans réfère une moyenne pondérée de l'ensemble des équipements du projet. Donc, ça inclut le convertisseur et la ligne principalement.

500

Au niveau des équipements de poste, généralement, c'est plutôt aux alentours de quarante (40) ans, la durée de vie. Alors que la ligne, c'est plus près de quatre-vingts (80) ans. On arrive à une moyenne de soixante (60) ans.

505 Puis, bon, au bout du quarante (40) ans d'exploitation du convertisseur, bien on anticipe qu'on va faire la réfection du convertisseur. On s'attend à ce que la ligne, la durée de vie, en fait, l'exploitation de la ligne interconnexion va se perpétuer dans le temps.

Et puis quand les équipements vont devoir être remplacés parce qu'ils ont atteint leur durée de vie, bien on va procéder à un projet pour réaliser cela.

510 Est-ce que ça répond à votre question?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les coûts de démantèlement sont intégrés dans l'évaluation?

515 **M. VINCENT FIHEY :**

Donc, au niveau des documents déposés à la Régie, les coûts de, en fait, les coûts de démantèlement ne sont pas inclus et, en fait, l'hypothèse c'est que à la fin de durée de vie, il va avoir une réhabilitation qui va être faite.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, très bien. Donc, vous avez votre réponse Monsieur Richard. Ça vous va?

525 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

530 Vous pourrez faire des propositions à ce sujet. Ça vous va?

M. ALEXANDRE RICHARD :

535 Parfait. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

540 C'est moi qui vous remercie. Bonne soirée.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonne soirée.

545 **LE PRÉSIDENT :**

On m'a montré une question en ligne. On a reçu une question d'un citoyen qui peut se poser assez bien. D'ailleurs c'était, hier on avait abordé la question du tracé préféré par Hydro-Québec et du tracé de rechange étudié. Est-ce qu'Hydro, dans les documents que vous avez, est-ce que vous avez évalué les coûts comparatifs pour les deux tracés, parce que, question de Charles Grenier. Oups, elle vient de disparaître. Je ne la vois plus pour la poser.

555 C'est indiqué : « À combien évaluez-vous le coût différentiel du tracé retenu par Hydro-Québec, la variante proposée, compte tenu que la longueur de la variante est plus courte et que des pylônes tubulaires ne sont pas utilisés? »

Donc, est-ce qu'il y a eu une comparaison de coûts et si c'est possible d'avoir cette comparaison, en lien avec la question de Monsieur Grenier?

560 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, en fait, l'exercice a été fait, évidemment. Donc, on pourrait, effectivement, fournir l'information à la commission. Il y a pas un écart de coûts significatifs entre les deux. Là, il faut faire une mise en garde, c'est que il faut comprendre aussi que la variante dont il est question, c'est la variante tel qu'elle a été dessinée.

570 On comprend que là il y a des préoccupations, puis que ça nécessiterait certaines modifications qui pourraient venir ajuster les, pas ajuster mais modifier l'estimation. Donc, effectivement, elle est plus courte, il y a pas de pylônes tubulaires.

Cependant, il y a quand même des gros pylônes qui doivent être installés pour, notamment, la traversée de la fosse. Et il y a des enjeux aussi au niveau des fondations, au niveau de la stabilité au sol où ça se trouve.

575 Donc, on pourra déposer les éléments, pas pour comparer mais pour répondre quand même sommairement à la question.

LE PRÉSIDENT :

580 Vous pouvez faire les mises en garde en disant la variante...

M. NICOLAS TREMBLAY :

585 Oui.

LE PRÉSIDENT :

...est pas finale.

590 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Absolument, mais je peux déjà vous confirmer que toute chose étant relative, il y a pas une différence significative entre les scénarios.

595 Donc, au moment où on se parle avec les informations qu'on a, c'est pas ce critère qui serait, qui permettraient de pencher d'un côté ou l'autre.

LE PRÉSIDENT :

600 Bien je vous remercie.

Maintenant, vous allez aborder, tel qu'indiqué cet après-midi, on va poser quelques questions sur les champs électromagnétiques.

605 On avait des questions d'un citoyen qui avaient été reçues à ce sujet. Les questions, on peut les adresser bien entendu au ministère de la Santé. On pourrait aller en complémentaire avec Hydro-Québec sur la question des champs électromagnétiques et les lignes de transport.

610 Donc, c'est Monsieur Pierre Labranche. La première question, la façon qu'il l'a posée, ça me rajeunit pas parce que j'étais au BAPE à cette époque quand ce mandat a été fait en 93. C'était dans le cadre d'une ligne à 735 kV des Cantons, Lévis et Poste des Appalaches.

615 À l'époque, effectivement, je suis allé vérifier, à la suite de la question, je suis allé vérifier si il y avait une mention qu'il y avait un comité de suivi sur l'exposition au champ électromagnétique qui était mentionné à cette époque, en 93. C'est mentionné dans le fameux rapport et la question de Monsieur Labranche c'est : est-ce que ce comité existe-t-il toujours?

620 Donc, c'est un comité qui avait été conçu pour faire un suivi à long terme sur la question de l'exposition aux champs électromagnétiques. Donc, du côté du ministère de la Santé, est-ce qu'un tel comité existe-t-il encore au sein du ministère?

M. RENÉ VEILLETTE :

625 Tout d'abord, en 93, j'étais pas encore dans le métier. Donc, c'est difficile pour moi de retracer mais je peux vous dire essentiellement, puis ça répond aux effets à la santé des champs électromagnétiques, qu'ils soient dus à des courants alternatifs ou en courants continus, il y a pas de véritable effet à la santé.

630 Je voulais juste vous préciser, j'étais un peu déstabilisé par votre question. Je veux vous dire, je vais d'abord répondre premièrement à votre question, puis ma collègue de l'Estrie va compléter par la suite sur des éléments qui sont peut-être plus particuliers pour l'Estrie. Puis moi, je prendrai plus les éléments particuliers pour Thetford.

635 Mais pour en revenir à votre comité de suivi, je ne peux pas, comme je n'y étais pas, je ne peux pas nécessairement répondre précisément mais je peux vous dire qu'il y a un comité scientifique qui a été mis sur pied, par le ministère de la Santé, qui était un comité avec des experts de Santé publique et qui avait, effectivement, comme mandat, de regarder les champs magnétiques émis par les lignes électriques, principalement courant alternatif et eux, ils ont conclu, effectivement, en 2014, que l'évaluation, l'ensemble des éléments de preuves ne permettait pas de conclure qu'il y avait présence d'effets néfastes à la santé suite à une exposition aux champs de basse fréquence comme tel.

LE PRÉSIDENT :

645 En allant fouiller sur le site de l'INSPQ, il y a un groupe de travail, effectivement, qui a existé, qui selon ce que j'ai pu trouver, il a publié un rapport en l'an 2000, il y a eu une mise à jour en 2006 sur cette question.

650 Pour ça, c'est un comité qui semble avoir effectivement été créé dans les années 90, ça je peux le voir. Et qu'il a eu une certaine durée de vie mais j'ignore qu'est-ce qui est advenu de ce groupe de travail au comité.

C'est pour ça que dans ce cas-ci, je suis allé voir sur, bon, ce que j'ai vu de plus récent c'est une revue en 2016 faite par l'INSPQ, encore. Sur la page Web, ça dit : « Effets potentiels sur la

655 santé humaine de l'exposition aux champs électromagnétiques » c'est ce que j'ai vu de plus récent, c'était 2016.

Donc, c'est ça qu'il y a de plus récent.

660 **M. RENÉ VEILLETTE :**

Oui. Mais, je veux juste vous corriger. Ce qui a été produit par l'INSPQ en 2016, concerne les radios fréquences.

665 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc...

670 **M. RENÉ VEILLETTE :**

Donc, on est dans un autre champ comme tel.

LE PRÉSIDENT :

675 O.K. C'est parce que c'est tout ce que j'ai vu. Donc, c'est sur les radios fréquences, en 2016. Donc, j'ai rien vu de plus récent. Puis pour les champs électromagnétiques générés par les lignes, c'est en 2014?

680 **M. RENÉ VEILLETTE :**

685 Deux mille quatorze, et en préparation du BAPE, bien on sait que les choses évoluent quand même rapidement. Donc, avec la Covid-19, c'est sûr qu'on n'a pas eu le temps de faire une revue systématique de la littérature mais ce qu'on a retrouvé, c'est un comité français qui autrefois s'appelait l'AnsesF qui est l'Anses maintenant, qui a produit une revue de littérature assez exhaustive et qui date de 2019.

Et, eux encore, effectivement, arrivent aux mêmes conclusions.

690 Mais que ce soit le rapport du ministère de la Santé en 2014 ou le rapport des scientifiques français en 2019, dans les deux cas, on prend quand même la peine de dire qu'il faut tout de même, effectivement, faire une vigie scientifique, c'est-à-dire de continuer à suivre l'évolution des connaissances scientifiques sur les champs magnétiques, tant au regard de la connaissance de l'exposition en ce qui concerne les résultats des études. Et pourquoi est-ce qu'on recommande

695 cette vigie scientifique, on sait que les champs magnétiques, on les a étudiés par rapport à plusieurs effets à la santé.

700 On n'a pas été en mesure de conclure, effectivement, qu'il y avait une corrélation entre les deux mais il reste tout de même une possibilité pour ce qui est de la leucémie infantile mais à ce moment-ci, on n'est pas en mesure de conclure là-dessus, ça va prendre des études complémentaires et supplémentaires mais je vous dirais que, en ce qui a trait à la leucémie infantile, qui est l'effet qui soulève peut-être encore un certain doute, c'est les études qui datent essentiellement d'avant 2010 mais depuis 2010, ce lien-là, on a tendance à peu le retrouver dans les études.

705 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

710 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

715 Oui. Du côté d'Hydro-Québec

M. NICOLAS TREMBLAY :

720 Oui. Si vous le permettez.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

725 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Nous souhaiterions peut-être apporter des informations complémentaires. Donc, je demanderais au Docteur Plante d'ajouter.

730 **M. MICHEL PLANTE :**

Bonsoir Monsieur le Président. Donc, mon nom est Michel Plante. Je suis médecin à la Direction Santé, Sécurité d'Hydro-Québec.

735 Je suis responsable du dossier des champs électromagnétiques depuis les années 80 et donc, j'ai l'avantage d'avoir entendu parler de plusieurs comités puis peut-être pour éclairer la commission là-dessus.

740 En 1986, il y a eu, effectivement, c'était donc avant le comité dont vous parlez de 93, il y a eu un comité interministériel de suivi qui comportait plusieurs ministères, qui a tenu quelques réunions au fil des ans.

745 Ensuite, il y a eu ce rapport dont parlait le collègue, pas le collègue mais le Docteur, j'ai pas son nom malheureusement, du ministère de la Santé. Donc, un premier rapport de l'INSPQ en 2000. Ensuite en 2006 et plus tard en 2014.

Tous ces rapports ont été initiés à cause des doutes qui existaient sur les risques à la santé des champs magnétiques alternatifs.

750 L'objet de la préoccupation n'était pas les champs statiques des lignes à courant continu, en fait, il y avait très peu de lignes à courant continu. Il y en a très peu au Québec. Et donc, le doute dont on parlait tantôt à propos de la leucémie qui a pu être heureusement largement mis de côté par les études récentes. On pense plutôt qu'il s'agissait d'une fausse alerte, une corrélation, donc, qui a pas été confirmée, ça ne portait pas sur les champs statiques mais bien sur les champs alternatifs.

755 Or, il y a une distinction très importante à faire entre les deux. Le corps humain est beaucoup plus, beaucoup plus tolérant aux champs statiques qu'aux champs alternatifs. On doit se protéger des champs alternatifs en raison du courant qu'ils induisent dans le corps alors que le champ statique ne produit pas ces courants.

760 Les champs statiques d'une ligne à courant continu c'est tout à fait comparable aux champs naturels qu'il y a à la surface de la terre. C'est même nature. Donc, dans la salle ici, par exemple, il y a un courant, il y a un champ magnétique qui pourrait agiter l'aiguille de boussole, sont l'intensité est à peu près de 50 microteslas dans la Ville de Québec et à peu près partout au Québec. Une ligne à courant continu produit un champ statique qui vient s'ajouter, en quelque sorte, au champ magnétique naturel.

770 Mais ces niveaux sont extrêmement faibles par rapport aux niveaux auxquels on peut être exposés sans danger. En champ statique, et c'est le cas de la résonance magnétique à l'hôpital, quand on expose nos patients à la résonance magnétique, le champ statique est de l'ordre de deux millions de microteslas (2 000 000). Donc, deux teslas. Et c'est assez bien supporté par la plupart des patients.

775 Il serait impensable d'exposer quelqu'un à un tel niveau de champ s'il était alternatif. Ça crée trop de courant dans le corps. On aurait des problèmes vraiment de contraction musculaire et de stimulation du système nerveux central.

780 Donc, il faut pas amalgamer vraiment les deux. C'est la nuance que je voulais apporter. La ligne qui nous concerne aujourd'hui a la propriété d'émettre des champs qui sont, tout à fait, je vous dirais, naturels dans un sens et aussi en intensité moindres que ceux, les champs magnétiques, entre autres, moindres que le champ magnétique naturel ambiant.

785 Évidemment, on attend, on a aucun effet appréhendé sur la santé de ces champs qui sont beaucoup trop faibles.

LE PRÉSIDENT :

790 En rapport avec les champs magnétiques, dans le cas ici, la ligne à courant continu longerait une ligne à courant alternatif. Est-ce que les champs se perturbent l'un l'autre ou bien l'effet s'atténue assez compte tenu des distances?

M. MICHEL PLANTE :

795 En fait, il s'agit d'une façon indépendante. Ils se modifient très très peu l'un l'autre. On peut les considérer comme tout à fait indépendants. C'est, encore une fois, les effets d'un champ statique apparaissent à des niveaux qui sont tellement supérieurs qu'on n'en parle pas, donc, en fait, il ne resterait sur le corps humain comme effet physiologique, que les courants induits par la ligne à courant alternatif. Ça changera pas qu'il y ait une ligne à courant continu juste à côté.

800

LE PRÉSIDENT :

C'est négligeable si on regarde une courbe, ça serait...

805

M. MICHEL PLANTE :

Complètement négligeable. Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

810

O.K. Très bien. Du côté de la Santé, avez-vous des commentaires à faire en lien avec ça?

M. RENÉ VEILLETTE :

815

Non, effectivement, je corrobore, c'est juste que j'ai pas eu le temps de compléter versus les champs magnétiques que je partage, effectivement, ce que le docteur Plante a dit mais il est quand même important puisqu'on est ici au BAPE puis que l'objectif premier, c'est de répondre aux préoccupations des gens.

820

Donc, actuellement, il y a déjà une ligne qui est en courant alternatif et c'est relativement bien implanté auprès des populations qui vivent à proximité de ces lignes. Il y a cette préoccupation des champs électromagnétiques qui est souvent présente et le but était pas de faire un amalgame entre champ magnétique alternatif et statique. Je partage tout à fait les propos de ce qu'a dit le docteur Plante, mais il était important qu'on puisse donner l'heure juste à la population qui est inquiète et qu'on puisse leur dire où est l'état, effectivement, des connaissances puisqu'essentiellement, c'est ça l'exercice qu'on fait ici ce soir avec le BAPE.

825

LE PRÉSIDENT :

830

Ce qu'on comprend de votre réponse de tout à l'heure aussi, bon, c'est que l'état des connaissances des recherches qui se font depuis des décennies n'induisent pas le besoin de prendre des mesures spécifiques dans le cas des lignes électriques. C'est ce que je dois comprendre aussi?

835

M. RENÉ VEILLETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

840

Dans l'état actuel des emprises et autres?

M. RENÉ VEILLETTE :

845

Oui. Tout à fait. Il y a des collègues sur les rapports français, il y avait même eu des scientifiques français qui avaient même fait la suggestion de mettre des distances protectrices ou

des choses comme ça mais tout ça n'a pas eu lieu et ça n'a jamais été entériné au Québec et ça ne fait pas partie, effectivement là, des plans du Québec.

850 L'idée était seulement de donner l'heure juste par rapport à la littérature actuelle, à la population qui pourrait s'inquiéter, de leur dire, effectivement, qu'il y a pas de véritable effet à la santé anticipé, que ce soit avec un champ magnétique alternatif ou pour la ligne dont on discute en courant continu, en champ magnétique continu.

855 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouvez nous fournir, on pourrait déposer soit les hyperliens, de la documentation la plus à jour possible, donc, on pourrait les mettre en ligne, oui, la documentation ou des hyperliens.

860 Il y a toujours la question des droits d'auteur, on se comprend toujours, qu'on peut pas diffuser, on peut pas mettre en ligne directement quelque chose qui est protégée par les droits d'auteur. Par contre, si c'est quelque chose qui est accessible par hyperlien, bien à ce moment-là, nous on dépose l'hyperlien qu'on fait une cote, les gens cliquent sur l'hyperlien et ça les envoie sur le site Web qui publie l'information.

865 Fait que si vous avez de l'information complémentaire que vous pouvez nous soumettre, à ce moment-là, on va la mettre en ligne.

M. RENÉ VEILLETTE :

870 Oui, j'ai deux documents, celui de ministère de la Santé qui est possiblement celui qui est le plus accessible pour la population, qui est à peu près soixante (60) pages. L'autre des comités scientifiques français étant un peu plus ardu comme tel, je vous l'enverrai puis je le laisserai à la discrétion du BAPE de le mettre sur le site ou non.

875 **LE PRÉSIDENT :**

880 On vérifiera vu que parce que les droits d'auteur, on veut être exemplaires là-dedans donc nous, en cas de doute, on déposera pas mais si le document est déjà accessible quelque part sur Internet, sur le site français, bien nous, la jurisprudence dit lorsqu'on utilise un hyperlien, on renvoie, autrement dit, l'utilisateur à cet hyperlien donc sur le site Web, on est correct. On a le droit de mettre des hyperliens en ligne. C'est quand on veut mettre un document qui appartient à un tiers en ligne, même si, en théorie, il est public, il faut lui demander la permission. Donc, sur ça, on est très prudents à ce sujet. Alors c'est pour ça qu'on verra ce que vous nous enverrez, puis ça se peut qu'on dépose plutôt l'hyperlien du document français.

885

M. RENÉ VEILLETTE :

Oui.

890

LE PRÉSIDENT :

Sinon faudrait qu'on demande la permission. Ils vont nous demander pourquoi vous voulez faire ça. Bien, puis probablement qu'ils vont peut-être nous dire, « Bien notre document est déjà accessible sur Internet, mettez donc l'hyperlien ».

895

Donc, envoyez-nous ça puis on va s'occuper.

M. RENÉ VEILLETTE :

900

Il y a le docteur Samson qui voudrait apporter un complément.

LE PRÉSIDENT :

905

Oui. Allez-y.

Dre ISABELLE SAMSON :

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

910

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir Madame.

915

Dre ISABELLE SAMSON :

Bonsoir plutôt. C'est juste pour dire que ces deux documents, évidemment, il faut bien que les gens soient au courant que c'est des documents sur la littérature des effets sur la santé potentiels des champs électromagnétiques induits par du courant alternatif.

920

Alors il faut encore ne pas mélanger des pommes et des bananes. Je dirais que quand on parle de microtesla, c'est une unité de mesure. On sait bien qu'un gramme, mettons qu'on prend une unité de mesure qui est un gramme, un gramme d'arsenic c'est pas pareil qu'un gramme de sel. Fait qu'il faut pas que les gens mélangent parce qu'on parle de microtesla, penser que c'est la

925 même chose. Alors c'est pas le même effet, comme a dit le docteur Plante et mon collègue, le
docteur Veillette. Fait que faut pas, si on met ces documents sur le site du BAPE, il faut quand
même comprendre que, spécifier, je pense, que c'est pour des courants alternatifs.

930 Le document français va faire mention d'une certaine précaution qui est d'éloigner les
bâtiments sensibles d'une certaine distance de l'emprise. Et, puis, moi, j'ai quand même demandé
au promoteur de l'information sur la distance des bâtiments sensibles, même si c'était du courant
alternatif et continu, deux types de champs qui s'entremêlent pas tellement.

935 Et puis il y avait quand même des bonnes distances séparatrices pour les bâtiments
sensibles où il y avait beaucoup d'enfants. Mais j'ai posé cette question, pas parce que j'étais
inquiète pour la santé, mais plutôt parce que je sais que il y a des lignes à courant alternatif et je
voulais pouvoir répondre à ça si la question était posée. Donc, il y a des bonnes distances de
séparation pour les endroits où il y aurait des enfants.

940 Donc, advenant que l'association qui a été trouvée avec la leucémie s'avérait vraie, bien il y
a des bonnes distances de séparation.

LE PRÉSIDENT :

945 C'est quoi l'ordre de grandeur déjà la distance de séparation dans ce cas-là?

Dre ISABELLE SAMSON :

950 Bien, le document français fait part d'une étude qui parlait de cinquante (50) mètres. Mais,
maintenant, ils se sont réavisés comme a dit mon collègue, docteur Veillette, ils se sont réavisés
puis c'est plus - avant on parlait beaucoup de la distance avec la ligne et de plus en plus, on parle
plutôt des mesures de microtesla dans les demeures.

955 Donc, il faut que les demeures, faut qu'elles aient plus que .3 ou .4, là, je peux vérifier à
l'instant mais microtesla. Ils recommandent de ne pas mettre de nouvelles écoles ou des crèches
d'enfants ou des hôpitaux dans ces périmètres où on serait en-dessous du .3 microtesla, au-
dessus, pardon, du .3 ou .4 microtesla. Mais ça c'est pour du courant alternatif.

LE PRÉSIDENT :

960 Très bien. Je vous remercie. On va rester dans le même domaine. Oui, du côté d'Hydro-
Québec, oui.

M. NICOLAS TREMBLAY :

965

Monsieur le Président, si vous le permettez, je crois que le docteur Plante aimerait ajouter des éléments aussi.

LE PRÉSIDENT :

970

En même temps, peut-être demander au docteur Plante, dans le cas du Poste des Appalaches, on parlait de distance séparatrice, bien on sait qu'il y a du courant alternatif. Est-ce que le Poste des Appalaches, dans quel milieu est-il situé, c'est quoi les habitations, par exemple, les plus proches?

975

Donc, est-ce que les distances séparatrices, c'est de l'ordre de quoi autour du Poste des Appalaches actuellement? Donc, je vais vous laisser répondre. Docteur Plante.

M. MICHEL PLANTE :

980

Oui, pour refléter la différence entre, bien refléter la différence entre le champ statique et alternatif, je vais vous montrer une diapositive qu'on va vous laisser qui montre les limites recommandées d'exposition chez les humains dans le public pour l'un et pour l'autre. C'est la diapo 381 CM3. Voilà.

985

J'attire votre attention sur la... Bon, c'est petit. Sur la colonne de droite, pour le champ magnétique, les limites recommandées, pour le champ statique, la première ligne, c'est quatre cent mille (400 000) microteslas alors que pour le champ alternatif, c'est deux cents (200) microteslas pour le public.

990

Donc, ça vous donne une idée de la différence d'action qu'il y a entre les deux. La norme est beaucoup plus élevée en champ statique parce qu'on tolère beaucoup beaucoup mieux.

995

En passant, il y a pas de limite recommandée au Canada. Il y a pas de limite recommandée au Québec par règlement. Donc, ce qu'on adopte, c'est un peu ce que vous voyez là, ce sont des recommandations de la commission internationale de protection contre le rayonnement non-ionisant, un organisme qui est affilié à l'OMS. Donc, ce sont des recommandations internationales. Donc, vous voyez bien qu'il y a vraiment, c'est vraiment deux mondes.

1000

Dernier point. Vous cherchez des documents qui pourraient être intéressants pour le public. Je pense que ça serait intéressant de mettre l'hyperlien aussi sur la page WEB de Santé Canada qui a fait un bon travail d'évaluation au fil des ans, depuis au moins vingt (20) ans, trente (30) ans

1005 sur le sujet et qui a un message aussi assez rassurant qui rejoint d'ailleurs celui du ministère de la Santé et des Services Sociaux 2014. On pourra vous fournir le lien.

LE PRÉSIDENT :

Le plus à jour. Concernant le Poste des Appalaches.

1010 **M. MICHEL PLANTE :**

Le Poste a la caractéristique d'avoir des équipements qui confinent le champ magnétique de façon très, très étroite autour des équipements. Donc, le champ ne se propage pas en-dehors des limites du poste.

1015 Donc, il y a pas d'exposition publique, ni en champ magnétique, ni en champ électrique, sauf là où arrivent les lignes aériennes. Parce que c'est la ligne qui expose les gens. Quand on a un conducteur qui est linéaire, comme une ligne, le champ va plus loin. Mais quand c'est une bobine comme un transformateur, c'est très, très confiné et ça diminue extrêmement rapidement avec la distance. Donc, c'est pas un problème l'exposition du public le poste.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1025 Toujours dans la même question. Monsieur Labranche avait envoyé aussi des questions. Je vais la poser néanmoins et il y a pas de trace de ça à l'intérieur des demandes au niveau de la directive.

1030 Monsieur Labranche pose des questions à savoir qu'en est-il, est-ce que les lignes électriques, donc, ionisent l'air, est-ce que ça produit de l'ozone et des oxydes d'azote? Il semble pas avoir eu aucune question là-dessus mais je vous pose la question parce que Monsieur Labranche la pose. Est-ce que ce sont des générateurs d'ozone et d'oxyde d'azote, les lignes? Des fois il y a une relation entre l'ozone puis les oxydes d'azote.

1035 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Donc, je vais demander au docteur Plante de répondre.

1040

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1045

M. MICHEL PLANTE :

On a probablement parlé au cours des différentes sessions de la possibilité de l'effet couronne quand une ligne se met à grésiller, on entend le grésillement, par mauvais temps surtout. C'est un phénomène qui est dû au champ électrique à la surface des conducteurs. Il y a des micro-décharges dans l'air et ça, ça produit de l'ozone, un peu comme l'éclair, le même phénomène que la foudre. Ça produit localement un peu d'ozone, un peu d'oxyde d'azote, des ions.

1050

Et puis, dans les années 80, justement pour la ligne à courant continu qui allait aux États-Unis, Hydro-Québec a publié des travaux. On a monitorisé, calculé l'ozone qui était produit par les lignes à cette époque, parce que c'était une question qui était posée. J'y étais à l'audience publique en 1983.

1055

Et les conclusions de l'étude, c'était qu'au niveau du sol, les quantités sont trop petites pour être décelables; c'est très difficile de mesurer ces quantités. C'est des concentrations extrêmement fines. Donc si c'était proche du conducteur au moment où il y a de l'effet couronne, on pourrait mesurer les concentrations très faibles, mais au niveau du sol, ça ne change pas les concentrations normales d'ozone qu'on retrouve un peu partout en milieu urbain. Donc, c'est pas décelable.

1060

1065

LE PRÉSIDENT :

Donc, du côté du ministère de l'Environnement, j'ai pas vu rien dans les directives qui demande de vérifier ce point, donc pour le ministère, est-ce que vous partagez l'explication d'Hydro-Québec?

1070

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

En fait, effectivement, il y a aucune indication à ce sujet dans la directive. Peut-être que je recommanderais de valider avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ce sujet mais effectivement, ça pas été traité dans le cadre de l'étude d'impact. Ça pas été demandé non plus par les experts.

1075

LE PRÉSIDENT :

1080 Il y a pas eu de questions non plus. Du côté du ministère de la Santé, est-ce que vous avez des commentaires à faire?

M. RENÉ VEILLETTE :

1085 Effectivement, on a posé la question à l'INSPQ et l'Institut national de santé publique et l'hypothèse à l'effet que des ions polluants qui pourraient se déposer sur la peau dans les poumons pourraient avoir des effets à la santé, cette hypothèse n'a pas été supportée par des données probantes et est peu plausible à la base.

LE PRÉSIDENT :

1090 Très bien, je vous remercie. Encore une question de Monsieur Labranche. Monsieur Labranche, on voit sur certaines des cartes de localisation, surtout dans la partie nord de la ligne projeté, on aperçoit des parcs éoliens. Je crois que c'est des moulins je crois.

1095 La question de Monsieur Labranche c'est, lui il dit exemple d'un côté, on a le Poste des Appalaches et de l'autre côté les éoliennes, avec les champs électromagnétiques où des fois les bruits, les infrasons, les vibrations, alors, à votre avis, est-ce que c'est un risque d'effet cumulatif entre l'exploitation du Poste des Appalaches et le parc éolien voisin? Que ce soit au niveau du bruit infrason, vibration ou champs électromagnétiques?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1105 Je passe la parole au docteur Plante, évidemment. Merci.

M. MICHEL PLANTE :

1110 Il y a quelques années, on a été demandés pour évaluer, enfin, l'Institut de Recherche d'Hydro-Québec, pour évaluer les champs magnétiques autour des éoliennes.

1115 C'est des champs qui sont très confinés aux câbles qui descendent l'électricité vers le sol. Donc, c'est pas, ça n'émane pas de champs aussi loin qu'une ligne à haute tension, donc, c'est très localisé, premièrement. Il y a pas d'effet cumulatif au sens où vous le posez, dans le sens qu'un champ électromagnétique s'additionne pas à une onde sonore. C'est deux phénomènes complètement différents.

Donc, il y a pas de raison de penser à des effets similaires qui s'additionneraient. Je vois vraiment pas de lien entre les deux.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

On voit sur la carte, il y a une certaine distance entre le Poste des Appalaches et les éoliennes les plus proches également. Mais, est-ce qu'il peut avoir un problème de bruit? Est-ce que le Poste des Appalaches est-ce que c'est bruyant ça?

1125 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Donc, pour répondre à la question, je demanderais à monsieur Franck Duchassin qui devrait être en ligne au niveau du climat sonore.

1130 **M. FRANCK DUCHASSIN :**

Oui, bonjour à nouveau. Est-ce que vous m'entendez bien? Oui, parfait.

1135 Donc, Franck Duchassin, ingénieur acousticien. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est moi qui fais les études de bruits. Tout à l'heure je vous ai parlé de la ligne, de la construction mais, effectivement, on a aussi regardé le bruit du Poste des Appalaches avec des relevés et on a donné des spécifications de bruits au fournisseur qui va construire le convertisseur de façon à s'assurer que les niveaux qui seront générés par le convertisseur seront suffisamment bas pour qu'il n'y ait pas ou une très, très faible augmentation du niveau sonore.

1140 Actuellement, le Poste des Appalaches, il y a des transformateurs. Qu'est-ce qui fait du bruit sur un poste de transformation, ce sont les transformateurs qui émettent un bruit, très caractéristique d'un bruit électrique. Et, c'est ces transformateurs qui font un certain bruit.

1145 Actuellement, on est bien en-dessous des critères et notamment de la note d'instruction 9801 du ministère sur le bruit. Et on va le demeurer en-dessous de ces critères.

Mais pour répondre particulièrement aux résidences qu'il y a au nord du Poste, là, on a visé à ce que l'augmentation soit tellement faible que ça ne sera pas perceptible. Donc, en termes de bruit, on parle d'une augmentation qui sera inférieure à .5 décibel, aux résidences de la route qui passe au nord du poste. Ces résidences sont quand même presque à deux (2) kilomètres du Poste. Donc, on a quand même une distance conséquente. Et, l'augmentation à ces résidences sera inférieure à .5 décibel. Donc, en gros, c'est pas perceptible. En bas d'un décibel de changement de niveau de bruit, l'oreille humaine a beaucoup de misère à le percevoir.

1155

LE PRÉSIDENT :

1160 Très bien, je vous remercie. Je pense que ça fait le tour sur les points. Excusez-moi, on m'indique que Monsieur Grenier qui a envoyé une question par écrit tout à l'heure serait en ligne pour une question.

1165 Pendant qu'on l'invite à se brancher, j'aurais une petite question sur la même page que les questions qu'on vient de poser. C'est un autre sujet mais j'en profite pour la glisser. C'est une question qui nous est venue par écrit de la Ville de Thetford Mines, adressée à Hydro-Québec, autrement dit c'est : « Est-ce que les municipalités touchées par le projet, au niveau de leur réseau routier local, seront compensées pour l'utilisation du réseau routier durant la période de construction? » La Ville mentionne, par exemple, la rue Johnson qui rejoint le Poste des Appalaches.

1170 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, donc, par rapport à l'utilisation du réseau routier, en fait, Hydro-Québec prend plusieurs mesures pour, dans le fond, en lien avec ça, c'est-à-dire que avant même de procéder aux travaux, il y a des rencontres avec les municipalités concernées. Il y a des relevés qui sont faits pour voir l'état des routes avant travaux.

1180 Dans les rencontres avec les municipalités, s'il y a des sections de route qui sont particulièrement préoccupantes ou sensibles pour la municipalité, on peut regarder pour voir si on peut ajuster le plan de circulation qui sera mis en place avec nos entrepreneurs, éventuellement.

Évidemment, on utilise le réseau routier comme il est aussi, c'est-à-dire qu'on prend les routes publiques comme elles sont construites et existent.

1185 On met aussi en place, on s'assure que nos entrepreneurs respectent les limites de vitesse, les limites de charge. Donc, tout ce qui est réglementé.

1190 Durant les travaux, on a des gens qui sont des surveillants de chantier qui sont présents au chantier en tout temps et qui sont un lien de communication directe avec les municipalités, c'est-à-dire que si la municipalité constate une situation préoccupante en rapport avec une route qui se dégrade rapidement, Hydro-Québec sera là, à ce moment-là, pour voir s'il y a des mesures qu'on peut mettre en place que ce soit au niveau de la signalisation temporaire, que ce soit une réparation urgente à faire.

1195 Donc, on y va comme dans le reste des éléments, on y va, on essaie surtout d'éviter les problématiques.

Et, à la fin des travaux, donc tout au long des travaux on est là. À la fin des travaux, on fait aussi le lien avec la municipalité pour voir si tout est correct avant qu'on quitte.

1200 Dans l'éventualité où il y a des sections de route, vraiment on constate une dégradation qui serait assez clairement reliée à nos travaux, Hydro-Québec peut travailler une entente avec la municipalité pour trouver une solution, c'est-à-dire procéder à des réparations. Mais c'est au cas le cas.

1205 Donc, pour répondre à votre question plus clairement ou plus directement, il y a pas une compensation sur le simple fait d'utiliser les routes publiques. On les utilise comme tout autre utilisateur. Donc, on met en place des mesures pour limiter les risques de dommages. Mais, aussi surtout, on est en lien avec les municipalités de façon constante pour s'assurer que s'il y a une problématique ou une situation un petit peu plus préoccupante, qu'on puisse trouver des solutions ensemble.

1210

LE PRÉSIDENT :

1215 Très bien. Je vous remercie. Donc, est-ce qu'on a Monsieur Grenier en ligne? Monsieur Grenier?

M. CHARLES GRENIER :

Oui.

1220

LE PRÉSIDENT :

Alors bonsoir. Alors votre question?

1225 **M. CHARLES GRENIER :**

Oui, concernant le secteur de la Ville de Thetford Mines, concernant le rapport d'Hydro-Québec, le PR5.11 Information/consultation sur une nouvelle variante, tracé à Thetford Mines et à Saint-Joseph-de-Coleraine, j'ai un petit préambule, une sous-question s'il-vous-plait.

1230

Alors dans ce rapport mentionné, et ce malgré l'acceptation très majoritaire de la population, en faveur de la variante, Hydro-Québec n'accède toujours pas la volonté de la

1235 population. Elle mentionne que la variante est conditionnelle et ne mentionne pas quelles sont ces conditions d'acceptation.

1240 Alors ma question est la suivante : quelles sont ces conditions d'acceptation et quelles actions de plus la Ville de Thetford Mines doit-elle prendre pour qu'Hydro-Québec se résigne à ne pas passer la nouvelle ligne à haute tension à proximité de nos quartiers résidentiels et dans notre seul projet de développement domiciliaire possible?

LE PRÉSIDENT :

1245 Nous allons poser la question à Hydro-Québec mais c'est important de comprendre que la réponse est la réponse. Et on a le droit de ne pas être d'accord. Mais il faut respecter la réponse et dans un futur mémoire vous pourrez nous parler de vos satisfactions et insatisfactions. Mais on va adresser la question à Hydro-Québec.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1250 Oui, donc, comme le sujet a été abordé hier aussi, donc, comme on a expliqué, on est dans une situation où ce n'est pas si simple non plus de conclure, c'est-à-dire que on a effectivement procédé à une consultation au niveau de la variante. Il y a des gens qui nous font part aussi de préoccupations. Il y a une deuxième municipalité, donc, qui préfère le tracé tel que présenté dans l'étude d'impact.

1255 Si la commission le permet et le souhaite, on pourrait prendre quelques minutes. On a des éléments, on a une capsule pour peut-être récapituler le dossier de la variante de Black Lake. Peut-être que ça permettrait de répondre avec une, je dirais, une connaissance du dossier plus complète.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

1265 Allons-y mais j'ai quand même l'impression que les gens, en tout cas, on verra en deuxième partie. J'ai l'impression que les gens vont maintenir leur position.

Alors allez-y.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1270 Oui, en fait, l'objectif n'est pas nécessairement de faire changer l'opinion des gens mais au moins d'éclairer la commission et les gens sur vraiment le contexte, la chronologie des

1275 événements, le résultat où on en est avec la variante et j'entendais même dans une question hier, on mentionnait que la variante n'était peut-être finalement pas la proposition de la Ville. Donc, tout ça là, je pense que ça nécessite quelques minutes pour récapituler où on en est aujourd'hui. Pourquoi on en est là, tous les efforts qui ont été faits et l'état de la situation.

Donc, je demanderais à mon collègue, Benoit Des Croisselles de procéder. Merci.

1280 **M. BENOIT DES CROISSELLES :**

Oui. Merci. Donc, mettre la capsule 342 s'il vous plait.

1285 Donc, l'objectif étant de faire une certaine récapitulation par rapport à la démarche environnementale et participation publique qui a eu lieu dans le cadre du projet mais spécifiquement par rapport au secteur de Black Lake. Donc, je fais juste un rappel comme de quoi que, on a reçu la directive du ministère de l'Environnement pour la réalisation de l'étude en février 2018.

1290 Suite à ça, on a réalisé des étapes d'information préliminaires et d'information générale où on est allés dans le milieu pour essayer de récolter les enjeux, voire déjà informer par rapport à la zone d'étude aussi déjà commencé à discuter avec les élus municipaux, les MRC et les ministères pour recueillir les préoccupations des gens mais aussi les enjeux. Puis ça, ça nous a aidé à élaborer nos critères de conception et de localisation pour le tracé dans la zone d'étude.

1295 De là, a ressorti, entre autres, que le milieu voulait qu'on intègre le mieux possible la ligne dans les paysages mais aussi qu'on limite le plus possible le déboisement en juxtaposant les lignes à des lignes existantes.

1300 Donc, c'est de là qu'est arrivé, entre autres, l'intérêt ou le désir de longer des lignes existantes avec un corridor qui longe ces lignes.

1305 Donc, par la suite, on a réalisé des inventaires sur le terrain et on a mené l'information/consultation sur le tracé proposé par Hydro-Québec auprès des propriétaires, des élus, des citoyens, le ministère. Ça c'est en novembre 2018 à mai 2019.

1310 Donc, à ce moment-là, on a proposé le tracé qui est à l'étude d'impact. Le but de l'information/consultation c'était évidemment de présenter ce tracé mais aussi de recueillir des commentaires dans le but de l'optimiser, de l'améliorer en fonction des préoccupations qui proviennent du milieu.

1315 À ce moment-là, on était déjà en discussion avec les gens, évidemment, des municipalités, mais on a eu des suggestions à la demande d'un citoyen, dans le fond, d'évaluer deux variantes de tracé. Ce que nous avons fait mais l'étude de ces variantes, nous a démontré que les variantes, le tracé qu'on proposait était de moindre impact.

1320 Suite à cette période d'information/consultation, là, on irait à la 343 s'il vous plaît; on a proposé dans le secteur de Black Lake d'utiliser des pylônes tubulaires et d'aménager un écran boisé en bordure d'emprise et, aussi, de définir un plan d'aménagement de l'emprise dans le secteur de Black Lake.

Voyant les préoccupations qui étaient soulevées dans le secteur, on a décidé de proposer ces mesures d'atténuation. Ça c'est en février 2019.

1325 Suite à ça, il y a eu la diffusion d'un communiqué de la Ville de Thetford s'opposant au tracé, ce qui a enclenché plusieurs rencontres de travail entre Hydro-Québec et la Ville de Thetford Mines.

1330 À ce moment-là, on a étudié une nouvelle variante de tracé à la limite du périmètre d'urbanisation. Monsieur Tremblay en a parlé hier. Donc, on a reculé le tracé pour l'amener à la limite du périmètre d'urbanisation.

1335 Et même ça, à ce moment-là, quand on a fait les études, quand on a comparé, cette variante amenait vraiment des enjeux au niveau du paysage puisque c'était nécessaire d'arriver avec plusieurs pylônes d'angle. Donc, on amenait vraiment un enjeu, un impact visuel.

1340 À ce moment-là, on a également fait une optimisation de tracé retenu à la demande de la municipalité pour éloigner la ligne de la route 112 à la partie plus industrielle. Ce qui, du même coup, a amené une optimisation au niveau de l'impact dans les milieux humides. Donc, ça été un bon coup, donc, à la demande de la Ville, Hydro-Québec avait analysé cette optimisation et on l'a exécutée.

1345 En juin 2019, on a procédé à l'information sur la solution retenue et, par la suite, on s'est engagés à analyser un scénario de rechange, encore une fois, dans le secteur de Black Lake. Donc, un cinquième scénario de rechange.

C'est le scénario qui est actuellement encore en discussion. Ça c'est en juillet 2019. Donc, c'est la variante qui est actuellement à l'étude. Donc, ça c'est déjà depuis juillet 2019 qu'il y a des discussions par rapport à ça avec la Ville.

1350 On a déposé le rapport d'étude d'impact le 30 août 2019 mais les discussions se sont continuées.

Capsule 344 s'il vous plaît.

1355 Donc, on a présenté l'état d'avancement des études sur la variante de ce tracé aux deux municipalités, soit la municipalité de Black Lake...de Thetford Mines et de Saint-Joseph de Coleraine et à la MRC, en octobre 2019. Et, à ce moment-là, il a été établi que ça prenait vraiment un consensus des organismes du milieu pour aller de l'avant avec cette variante. Donc, la variante qui est actuellement à l'étude.

1360 On a eu la recevabilité de l'étude d'impact le 31 janvier 2019. On a présenté les principaux impacts de la variante de tracé avec des simulations visuelles aux deux municipalités à la MRC en février 2020.

1365 Et, suite à ça, on a eu un signal clair de la MRC et de la Ville de Thetford Mines, sous la forme de résolution, en faveur de la variante de tracé.

1370 Donc, ça c'est au mois d'avril 2020 et c'est à ce moment-là qu'on a complété nos analyses et travaillé sur un complément d'étude d'impact qu'on a déposé au ministère de l'Environnement au mois de mai 2020, complément qui présentait la variante de tracé avec une comparaison avec le tracé qui est à l'étude d'impact.

1375 La conclusion de ce complément était que le tracé retenu par Hydro-Québec demeurait de moindre impact principalement à cause des impacts de la variante sur les paysages, entre autres, des paysages miniers qui sont valorisés pour le tourisme. Donc, par rapport principalement à la traversée de la fosse minière mais aussi le paysage valorisé, les paysages de collines boisées qui sont valorisés par la MRC pour leur côté naturel et, aussi, leur valeur au niveau du développement récréatif.

1380 Donc, par contre, dans le complément, on s'engageait à compléter la démarche, donc, et de consulter la population sur la variante de tracé, ce que nous avons fait du 25 mai au 30 juin et nous avons présenté les résultats de cette consultation à la première séance.

1385 Suite à ça, bon, il y a eu la position de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine en faveur du tracé retenu, donc, à partir du 15 juin.

Donc, ça démontre toute la démarche qu'Hydro-Québec a mis en place pour analyser le secteur de Black Lake pour arriver avec des solutions alternatives qui ont été proposées, qui ont été analysées. Donc, voilà.

1390

Je vais donner la parole à Monsieur Tremblay.

LE PRÉSIDENT :

1395

Je vous remercie.

Monsieur Grenier, avez-vous une autre question?

M. CHARLES GRENIER :

1400

Oui. J'ai une sous-question s'il vous plait. Alors j'aimerais qu'Hydro-Québec me dise combien qu'elle évalue le coût différentiel entre le tracé retenu par Hydro-Québec et la variante proposée alors compte tenu de la longueur de la variante qui est deux, trois kilomètres de moins que le tracé proposé et qu'Hydro-Québec doit développer des pylônes tubulaires qui seront pas utilisés dans la variante.

1405

Alors j'aimerais savoir le différentiel de coût s'il vous plait?

LE PRÉSIDENT :

1410

On a reçu c'est votre question, tout à l'heure par écrit. On l'a posée. On va demander à Monsieur Tremblay de répéter la réponse.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1415

Oui, donc effectivement, on a fait l'exercice de comparaison. Comme on l'a dit un petit peu plus tôt, on pourra déposer la comparaison à la commission.

1420

Ceci dit, dans l'ordre de grandeur du projet, on sait déjà que c'est pas des écarts de coûts qui sont significatifs par rapport à l'ampleur du projet.

Donc, pour faire une histoire courte, c'est pas ce critère qui feraient pencher la balance d'un côté à l'autre, d'un côté ou l'autre.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

On va avoir l'information dans les prochains jours.

1430 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Absolument.

LE COMMISSAIRE :

1435 Monsieur le Président. Je voudrais juste, parce que vous avez mentionné tout à l'heure, Monsieur Grenier a parlé d'éléments dans la variante qui réduisent le coût. C'est-à-dire qu'elle est un peu moins longue et puis qu'il y a pas de pylônes tubulaires, mais je crois que tout à l'heure dans votre réponse vous avez dit qu'il y avait aussi d'autres éléments qui eux amènent une augmentation de coûts et que finalement, c'est un peu équivalent.

1440 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

1445 Oui. J'aurais dû le mentionner, effectivement. Il y pas de pylônes tubulaires, la ligne est un peu plus courte. En contrepartie, on doit quand même utiliser des pylônes imposants pour traverser la fosse.

1450 Il y a des enjeux au niveau, bon, stabilité du sol. On n'est pas sur le sol naturel, disons-le comme ça. Il y a aussi des enjeux, je l'ai pas mentionné tantôt, mais au niveau de l'accessibilité au site, donc, du côté de Coleraine, notamment, sur la colline, la construction de chemins d'accès pour aller construire la ligne versus le positionnement de la ligne, le long du tracé présenté dans l'étude d'impact, il y a une différence aussi de ce côté. Donc lorsqu'on estime tout ça et on va produire les chiffres, je dis pas qu'on est exactement au même, au dollar près, mais, toute chose étant relatif, comme je disais tantôt, c'est pas des écarts qui sont significatifs.

1455 Donc, il y a des éléments en moins pour la variante mais il y a des éléments aussi qui s'ajoutent. À la fin, sur l'ensemble du projet, c'est pas quelque chose qui est significatif.

LE PRÉSIDENT :

1460 Donc on me dit que Monsieur Grenier est toujours en ligne. Donc, Monsieur Grenier, vous avez une autre question, voulez-vous la poser?

M. CHARLES GRENIER :

1465 Non, c'est tout. Juste mentionner que c'était significatif par rapport au coût total du projet
mais par rapport à la variante de Thetford Mines, moi, j'évalue ça au moins à cinq dix millions (5 –
10 000 000) de différentiel.

Alors, on n'est pas sur la même longueur d'onde. Merci beaucoup.

1470

LE PRÉSIDENT :

1475 C'est moi qui vous remercie. Mais, en même temps, il y avait une question qui était écrite
mais ce que j'en comprends, c'est la municipalité de Coleraine, s'ils se prononçaient en faveur,
préfèrent le tracé retenu par Hydro-Québec, est-ce qu'ils sont prononcés par résolution?

Ils ont dû indiquer les motifs pourquoi ils appuyaient le tracé retenu par Hydro-Québec dans
la résolution, j'imagine.

1480

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, effectivement, ils se sont exprimés de cette façon. Cependant, on n'a pas la résolution
à portée de main mais on pourrait la déposer.

1485

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Ça répondrait à la question de Monsieur Grenier par écrit.

1490 Je vous remercie. En passant, j'ai une question encore dans mon tableau qui change un
peu le sujet. C'est toujours une question de Madame Lessard, elle a posé une question tout à
l'heure.

J'adresserais la question au ministère de l'Environnement. C'est encore sur le Lac Thor. De
mémoire, on l'a pas posée, si je me souviens bien, à l'après-midi.

1495

Bon, Hydro-Québec prévoit mettre en place un programme de surveillance et aussi un
programme de suivi. Du côté du ministère, la question porte particulièrement, particulière de
Madame Lessard, mais comment s'assurer que les travaux, comme par exemple, le déboisement
dans le secteur du marécage du Lac Thor, seront faits adéquatement?

1500

Alors je vous laisse la parole.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1505 Bien en fait, quand un projet est autorisé par le gouvernement, l'ensemble des mesures d'atténuation qui sont prévues par l'initiateur et les conditions qui seraient imposées par le gouvernement, on les regarde après. Il y a une autre séquence après le décret du gouvernement, il y a des autorisations en vertu de l'article 22 du ministère de l'Environnement qui doivent être déposées.

1510 Donc, à ce moment-là, on reçoit les plans et devis finaux. On vérifie si toutes les mesures d'engagement y sont prévues, les méthodes de déboisement sont incluses.

1515 Puis on fait une analyse de tout ça avant d'émettre l'autorisation 22. Une fois que c'est émis, ces éléments, ces documents sont transmis au Centre de contrôle environnemental du Québec, qui lui s'assure de faire le suivi sur le terrain de l'application de ces mesures.

LE PRÉSIDENT :

1520 C'est le plan pour le secteur du Lac Thor.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

1525 Oui, c'est valable pour toutes les...

LE PRÉSIDENT :

1530 Donc, Hydro-Québec aura des rapports de suivi à faire. Le ministère peut faire des inspections aussi de son côté en cas de doute.

Mme CYNTHIA MARCHILDON :

Exact.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qu'on retient. Très bien je vous remercie.

1540 J'aurais une question à Hydro-Québec. Dans le PA-3.1, d'ailleurs, c'est en lien avec le Parc Frontenac. Quand je lisais le texte, c'est qu'un moment donné, dans la méthode, d'ailleurs en

passant, justement, je ne sais plus où est-ce que c'est, mais vous avez une méthode pour définir, retenir, choisir, localiser un tracé de ligne. Dans le temps, on l'appelait les méthodes ligne et poste, ça fait longtemps de ça.

1545 Mais en passant, est-ce que cette méthode est toujours utilisée par Hydro-Québec? Est-ce qu'elle est à jour? Qu'est-ce que vous pouvez-vous nous dire?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1550 Oui, donc, je vais passer la parole à Benoit Des Croisselles.

M. BENOIT DES CROISSELLES :

1555 Oui, Monsieur le Président, cette méthode est toujours utilisée. Il y a eu effectivement quelques petites modifications par rapport à la méthode. Il y a des méthodes sectorielles qui s'y ajoutent, entre autres, une méthode par rapport au milieu forestier, milieu agricole.

Donc, mais cette méthode est toujours en vigueur et toujours utilisée avec certaines adaptations, évidemment, par rapport à la version initiale.

1560

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il en existe une version électronique?

1565 **M. BENOIT DES CROISSELLES :**

En effet, il existe une version électronique. La méthode pourrait être déposée.

LE PRÉSIDENT :

1570

Parce que je sais pas à quelle étape on est rendue maintenant. Mais au moins, avoir la version électronique. Parce que normalement, pour nos archives, on demande aussi deux copies papier mais je ne sais plus combien elle fait, elle avait une certaine épaisseur, puis il y avait des annexes dedans dans le temps. Mais si on peut l'avoir, normalement, en version électronique et si possible deux copies papier.

1575

D'ailleurs, à l'intérieur de l'étude d'impact, dans le chapitre 4, il y a une référence à ça, page 4-5, à la page aussi dans le chapitre 6, 6-4 et 6-12, lorsque que vous avez travaillé, analysé des variantes, la question que je me posais, c'est que, il y a mention d'éléments sensibles ou de

1580 contraintes environnementales dans la compréhension, quand c'est une contrainte, bien, ça veut dire, quand je suis contraint, je n'ai pas le choix. C'est ça la définition sémantique dans le dictionnaire, de contrainte.

1585 Donc, c'est en lien avec le Parc National Frontenac. Donc, ma question c'est comment classez-vous les contraintes par rapport aux éléments sensibles en termes de poids pour votre analyse en vue de déterminer le tracé optimal. C'est, par exemple, à deux reprises, le tracé s'éloigne dans le cas de, vous avez regardé un tracé de rechange pour dans le Parc national de Frontenac. Donc, il s'éloigne, donc il y a des pylônes d'angle et un parcours allongé aussi, c'est deux des conséquences.

1590 Par exemple, à deux reprises le tracé s'éloigne de contraintes techniques. À cet égard, il semble que le choix d'empiéter dans le Parc national Frontenac a un élément de contrainte.

1595 Le parc, normalement, on voit quand c'est un parc national, c'est un élément de contrainte soit basé sur une accumulation d'impacts sur des éléments sensibles. Donc, il y a d'autres éléments sensibles qui étaient pas des contraintes. Mais ce que j'en comprends, votre jugement c'est il y a tellement d'éléments sensibles qu'ils ont fait basculer la contrainte qui est le Parc national de Frontenac. Vous avez dit c'est de passer dans le Parc Frontenac.

1600 Est-ce que ma compréhension est bonne de votre approche pour le Parc Frontenac, de choisir d'essayer de passer par une modification à la loi, Loi sur les parcs, il fallait une modification aux limites du parc?

1605 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Donc, Benoit Des Croisselles s'il vous plait.

M. BENOIT DES CROISSELLES :

1610 Effectivement, Monsieur le Président, votre compréhension est bonne. Le Parc National c'est un élément de contrainte légale. Dans le fond, c'est possible d'entretenir des lignes à l'intérieur du parc, donc s'il y a une ligne existante où il doit être possible d'entretenir la ligne, c'est pas possible d'y aller à une ligne à moins de faire une modification des limites comme ça été, comme la démarche a été démarrée dans le cadre du projet.

1615 Quand on regarde le tracé de contournement, on peut voir qu'il y a plusieurs milieux humides, milieux hydriques mais aussi des impacts reliés aux milieux humains. Par exemple, la

présence d'érablière exploitée. Et, ça, c'est des éléments qui ont une résistance, donc, une résistance forte.

1620

Donc, le classement de nos éléments, quand on regarde notre zone d'étude, on va justement faire la description du milieu et identifier, caractériser les éléments en fonction de leur sensibilité au passage d'une ligne de transport.

1625

Donc, on peut voir que des, par exemple, des cabanes à sucre, des érablières exploitées, c'est des éléments qui ont une résistance très forte. Donc en fonction des impacts appréhendés puis aussi au niveau des préoccupations des citoyens.

1630

Les milieux humides, c'est aussi des éléments qui ont une résistance forte. Le tracé de contournement du parc exigeait la traversée de la route 61, qui est la Route des sommets, qui est un circuit, une route panoramique, qui est un élément qui a une résistance très forte aussi. Donc, le cumul des impacts sur les éléments de forte et très forte résistance, nous a amenés à arriver à la conclusion que le tracé dans le parc, était de moindre impact.

1635

Et c'est de là qu'on a entamé les discussions avec le MFFP pour qu'il y ait une modification des limites du Parc en fonction du tracé qu'on retenait dans le cadre du projet.

LE PRÉSIDENT :

1640

Très bien. Merci.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1645

Monsieur le Président, juste pour compléter.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1650

M. NICOLAS TREMBLAY :

Vous faisiez allusion, je crois comprendre que vous faisiez allusion à d'autres endroits où on s'éloigne des lignes existantes. Si j'ai bien compris?

1655 **LE PRÉSIDENT :**

1660 C'est propre au contournement du Parc Frontenac. C'est ça. Il y avait des pylônes. Dans l'évaluation, c'est ça, on voyait, il y avait des contraintes techniques, en fait, des obligations techniques de mettre des pylônes d'angle. Le tracé est peut-être plus long, et là, quand on lit ça, bien il y a des éléments sensibles qui sont touchés.

1665 Ce que j'en comprends c'est que vous avez dit, bien l'accumulation des éléments sensibles ou des résistances ont fait basculer la contrainte de façon que vous avez demandé au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, une modification aux limites du Parc. C'était mon interprétation. Je voulais la valider auprès de vous.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1670 O.K. Très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

1675 Dans le terme tantôt, on avait un peu abordé la question, on avait abordé la question du déboisement. Dans le cadre du projet, qui est autorisé dans la section, dans l'état du Maine, il y a des conditions qui ont été imposées par le Département du Maine, la Protection de l'Environnement du Maine, pour protéger la végétation.

1680 Ce qu'on en comprend c'est l'emprise a été réduite de façon assez majeure, ça serait de l'ordre de seize mètres et demi (16.5 mètres), cinquante-quatre (54) pieds, sur le corridor, donc, qui fait, donc, jusqu'à la frontière, jusqu'au poste de conversion.

1685 Donc, à ce moment-là, de plus on impose de maintenir au maximum la végétation en pleine hauteur, partout c'est possible. Si je compare ça, cette exigence avec ce que vous prévoyez faire pour la ligne, portion québécoise, comment ça se compare cette exigence par rapport à ce que vous prévoyez ici?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1690 Donc, en fait, oui, concernant les conditions que le partenaire américain a reçues, si on veut avec le permis, effectivement, il a notamment exigé de conserver la végétation. Donc, ça donne,

je sais pas si la commission a eu la chance de le voir, ça donne un croquis un peu en escalier dans l'emprise.

1695

Donc, on est au courant de ça. On a eu des échanges avec le partenaire américain et ils sont à établir de quelle façon ils vont réaliser ça et ils sont en train de, effectivement, aussi d'évaluer les implications de ça. Il y a des défis à réaliser ça.

1700

C'est sûr que sur une feuille de papier, le tracé, ça va assez bien mais dans la vraie vie, au terrain, de réussir à maintenir différents niveaux de végétation, en tenant compte des peuplements qui sont là de façon naturelle, le type de végétation, etcetera. Donc, il y a un défi à le faire.

1705

Il y a un défi aussi dans l'efficacité du traitement, je dirais. Donc, tout dépendant des peuplements forestiers qui sont présents. Si vous avez des peuplements forestiers qui sont relativement homogènes, ils pourraient être tolérables jusqu'à une certaine année, quatre, cinq ans après, la majorité des arbres ont dépassé la hauteur maximale, donc on les coupe. On devrait tous les couper si on veut. Donc, on revient à une coupe à peu près totale.

1710

Donc, c'est un défi de le faire. On privilégie plutôt de notre côté, notamment, on revient entre autres, aux pylônes, la conception de pylônes qu'on a fait dans le cadre du projet pour réduire la largeur de l'emprise, donc c'est plutôt les mesures qu'on privilégie de notre côté dans le cadre du projet.

1715

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1720

Du côté des coûts du projet, dans l'étude d'impact, au début, dans le rapport principal, le début du rapport principal, vous avez donné des coûts six cent trois millions (603 000 000), soit deux cent cinquante millions (250 000 000) pour la construction de la ligne et trois cent cinquante-trois millions (353 000 000) pour l'ajout du convertisseur.

1725

Tantôt, on a fait allusion à ça, j'avais pas eu le temps de trouver la question, par contre, dans le dossier de la Régie de l'énergie, il est dit que le coût total du projet s'élève à huit cent millions deux cent mille (800 200 000) soit quatre cent quarante-neuf millions trois cent mille (449 300 000) pour la ligne et trois cent soixante millions (360 000 000) pour le poste, soit treize point neuf million (13 900 000) pour les télécommunications. Donc, une différence de coûts en ce que vous avez déposé à la Régie de l'énergie et ce que vous indiquez dans l'étude d'impact.

1730

C'est quoi qui explique la différence?

M. NICOLAS TREMBLAY :

1735

Oui, donc, pour répondre à la question, j'inviterais mon collègue, Vincent Fihey.

M. VINCENT FIHEY :

1740

Donc, au niveau du dossier à la Régie, ce qui est analysé c'est tous les renforcements de réseau qui sont nécessaires pour fournir le service de transport ferme sur l'interconnexion.

1745

Donc, il y a les équipements d'interconnexion elle-même, le convertisseur, la ligne de cent trois kilomètres (103 km) entre le Poste Appalaches et la frontière du Maine. Mais aussi des renforcements de réseau en amont qui sont nécessaires, soit le rehaussement thermique de deux lignes à 735 kV qui relient les postes de Lévis et Nicolet.

LE PRÉSIDENT :

1750

Donc, c'est ce qui explique, ce qui est en amont, étant donné que vous vous présentez le projet qui est assujéti ici, donc, ce sont les coûts du projet assujéti à la procédure, tandis que la Régie c'est le coût du projet pour faire la fourniture. Donc, ça comprend des éléments en amont qui ne sont pas assujéti à la procédure.

1755

C'est ce qu'on comprend, c'est ce qui expliquerait la différence de coûts?

M. VINCENT FIHEY :

1760

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

1765

Une autre question. Ici vous mentionnez qu'un câble de garde de fibre optique qui serait installé sur la ligne pour vos besoins en télécommunication, on sait qu'Hydro en installe sur les lignes, les lignes de transport. Par contre, il y en a une entente qui a été conclue aux États-Unis qui prévoit que la ligne serait équipée d'une infrastructure de fibre optique permettant d'établir une liaison internet haute vitesse entre Montréal et le Maine.

1770

Donc, cette obligation entrainerait-elle un surcoût sur la portion québécoise de la ligne, vu qu'on passe Maine et on va à Montréal? Si oui, est-ce que c'est inclus aux coûts du projet actuellement?

1775 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Donc, encore une fois, mon collègue, Vincent.

1780 **M. VINCENT FIHEY :**

Oui, donc, dans le cadre du projet, effectivement, il y a un câble à fibre optique qui va être installé pour assurer la communication entre le Poste convertisseur Appalaches et le Poste convertisseur qui va être installé du côté du Maine.

1785 Donc, c'est la fonction principale de ce câble à fibre optique. De façon standard, un câble de fibre optique, ça vient avec plusieurs fibres. Donc, il y a seulement une petite portion de ces fibres qui vont être vraiment nécessaires pour la ligne d'interconnexion, ce qui fait en sorte que des fibres qui seront pas utilisées.

1790 Et, donc, il y a effectivement des discussions en cours sur notre possible utilisation de ces fibres pour créer un lien de télécommunication entre la région de Montréal et la région de Boston.

LE PRÉSIDENT :

1795 Je sais qu'Hydro-Québec a offert des capacités excédentaires aussi dans le cadre de l'Internet en région aussi. On a vu ça passer dans le journal récemment.

1800 Et, en passant, ça veut dire, je sais pas c'est quoi la qualité de la disponibilité d'Internet dans le secteur de Coleraine et autrement, si ce système existe, ou s'il y avait des possibilités d'améliorer l'Internet dans la région ici de Chaudières-Appalaches, est-ce que ça pourrait être aussi, il pourrait prendre un wagon de train qui va vers Montréal. Ça peut être envisageable, ça, pour les municipalités locales des deux MRC?

1805 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, en fait, les enjeux de télécom ou du service internet dans les régions, on est, effectivement, c'est une réalité, il y a des enjeux dans plusieurs régions, comme on le sait. Hydro-Québec est ouverte à regarder comment on peut contribuer via nos projets ou via nos infrastructures.

1810

Mais c'est assez complexe aussi. Souvent la problématique dans ces secteurs, c'est pas autant d'amener, si on veut, je dirais, le câble principal dans le secteur mais c'est plutôt au niveau de la distribution locale. Donc, les enjeux souvent sont là.

1815

Donc, c'est assez complexe mais on est ouvert à regarder ce qui peut être fait mais pour voir comment on peut contribuer mais tout ça nécessite aussi d'autres partenaires pour y arriver.

LE PRÉSIDENT :

1820

Donc, ça prend un distributeur intéressé à investir pour offrir, dans les maisons, Internet, que ça soit autant dans le Maine, je sais pas, dans le secteur de Jackman, par exemple, ou à Saint-Joseph-de-Coleraine, je sais pas dans quel état l'Internet est disponible mais ce que vous mettez, est-ce que c'est des câbles, des brins de fibre optique dans un lien caoutchouté ou c'est un type de PVC?

1825

Parce qu'une fois que vous installez, la possibilité de la fibre optique, est-ce que c'est final ou vous pouvez réinsérer des brins additionnels. C'est quoi l'installation qui se fait sur les pylônes?

1830

M. NICOLAS TREMBLAY :

O.K. J'inviterais Philippe Messier, ingénieur de projet, à répondre à la question.

M. PHILIPPE MESSIER :

1835

Oui, Monsieur le Président, pour répondre à votre question, le câble à fibre optique pour le projet, dans le fond, c'est un câble dans lequel il y a plusieurs fibres optiques à l'intérieur d'un tube métallique.

1840

L'objectif de ça, dans le fond, c'est de protéger les fibres contre une décharge contre la foudre, parce qu'on sait que le câble de garde, sa fonction première, c'est de protéger nos conducteurs contre la foudre.

1845

Donc, c'est pas possible, une fois que le câble est commandé, d'ajouter des fibres optiques supplémentaires, pour répondre à votre question.

LE PRÉSIDENT :

C'est mis à l'intérieur du câble de garde, c'est ce que je comprends?

1850

M. PHILIPPE MESSIER :

Au centre exactement, c'est là qu'on va retrouver les fibres optiques. C'est ce qu'on a trouvé à travers nos recherches, c'est l'utilisation sur notre réseau qui procure la plus grande fiabilité au fibre optique.

1855

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

1860

LE COMMISSAIRE :

Bien en fait, moi, ma compréhension d'une entente que j'ai lue avec l'état du Maine, c'est que Hydro-Québec avec son partenaire du côté américain, avait quand même un engagement assez ferme de livrer la communication, d'établir une liaison entre Montréal et le Maine en termes de télécommunication avec la fibre optique.

1865

Mais il y a un, dans cette entente, il y a un certain nombre, aussi, d'engagements par rapport à des bénéfices pour le Maine. Je pense qu'on l'a bien expliqué qu'il fallait que cette entente soit profitable aussi pour les gens du Maine où la ligne va passer, va transiter.

1870

Donc, si on voulait comparer, disons, les avantages consentis aux gens, le long de la ligne, au Maine, et les gens le long de la ligne, dans les régions qu'elle traverse, que la ligne traverse au Québec, comment est-ce qu'on pourrait comparer ces avantages.

1875

Par exemple, bon, il y a le service de la télécommunication par la fibre optique que la ligne va apporter au Maine. Il y a un engagement par rapport à mettre en place un programme pour maintenir les tarifs d'électricité bas, j'imagine quand même assez facile à répondre.

1880

Il y a aussi des programmes pour favoriser l'implantation d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques. Il y a une série d'avantages comme ça qui ont été consentis.

1885

Comment est-ce qu'on pourrait les comparer avec les avantages que les citoyens au Québec, peut-être en général, mais en particulier ceux où la ligne va traverser, quels bénéfices ils vont en retirer.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1890 C'est important de préciser que, effectivement, dans les mesures qui ont été convenues dans l'entente, c'est pas des mesures qui visent spécifiquement ou nécessairement les gens qui sont à proximité du tracé dans le Maine, c'est-à-dire que c'est des ententes avec l'État du Maine, donc c'est la population en général ou l'État du Maine en général qui va bénéficier de ces mesures.

1895 Évidemment, c'est un peu difficile de comparer les choses dans le sens que les bénéfices pour le Québec, pour les Québécois, évidemment, on connaît Hydro-Québec, l'actionnaire principal qui est le gouvernement, les bénéfices de l'entreprise qui sont retournés en grande partie au gouvernement, donc, qui vont servir, entre autres, à fournir les services à la population. Donc, ce projet va engendrer des bénéfices importants pendant de nombreuses années.

1900 Donc, la, je dirais, la répartition des mesures ou des bénéfices est un peu difficile à comparer mais je voulais, premièrement, spécifier que c'est pas directement, ça vise pas directement les gens près de la ligne du côté du Maine non plus.

1905 Donc, au Québec, il y a nos mesures qui sont en place de compensation pour les propriétaires, le PMVI pour les municipalités et tout ça, et il y a les bénéfices plus larges pour la population en général via, dans le fond, les bénéfices de l'entreprise qui sont remis au gouvernement.

1910 C'est ce que je peux vous répondre par rapport à la question. Peut-être mon collègue Vincent aurait quelque chose à ajouter.

M. VINCENT FIHEY :

1915 Je voudrais juste préciser vous avez mentionnez au début de votre question qu'il y aurait une entente ferme pour la fibre optique entre Montréal et la région de Boston. Simplement préciser que c'est à l'heure actuelle, c'est vraiment des négociations très préliminaires, plutôt une entente qui vise à simplement regarder la faisabilité de faire ça.

1920 Donc, il y a rien de convenu aujourd'hui.

LE COMMISSAIRE :

1925 D'accord merci des précisions. C'est une précision importante donc. Peut-être en ce qui concerne les bénéficiaires, encore une fois, pour les citoyens, les citoyennes, au Québec, vous aviez parlé, lors de la présentation générale du projet, des retombées économiques au Québec. En termes de retombées, vous l'avez évalué en termes monétaires.

1930 En termes d'emploi, est-ce qu'on peut évaluer combien d'emplois sont impliqués au Québec, parce que le promoteur du côté américain, on parle pour NECEC de création de mille six cents (1 600) emplois.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1935 Oui, donc pour répondre à votre question, en fait, il faudrait qu'on revienne à la commission avec des données plus précises sur le nombre d'emplois année/personnes, si on veut le présenter de cette façon.

1940 Ce qu'on sait, évidemment, c'est que pendant les travaux, les emplois vraiment au chantier, les travailleurs, je dirais plus directement au chantier, la pointe sera en deux cent cinquante (250) et trois cents (300) travailleurs. Mais lorsqu'on parle évidemment d'emplois de façon plus large, bien ça inclut les gens qui travaillent dans les usines pour fabriquer l'acier pour les pylônes, les conducteurs et tout ça. Donc, il s'ajoute, évidemment, des années/personnes de façon importante.

1945 C'est un élément pour lequel on va devoir revenir à la commission avec plus d'informations en termes d'années/personnes. Ce que je peux vous donner, je vous donnais surtout les emplois plus chantier, si on veut, vraiment à pied d'œuvre. Mais pour les années/personnes, on va devoir faire certaines validations.

LE COMMISSAIRE :

1950 Merci. En termes de retombées économiques régionales, Hydro-Québec les évalue entre trente millions (30 000 000) et quarante-cinq millions (45 000 000) pour la ligne; entre vingt-et-un (21) et trente-six millions (36 000 000) pour le poste.

1960 Donc, si on prend le montant minimal, donc le trente millions (30 000 000) plus le vingt-et-un millions (21 000 000), c'est indiqué que ça correspond aux travaux de déboisement et aux achats locaux de matériaux de même que la location d'équipements ainsi que le vivre et couvert des entrepreneurs.

Alors ça c'est le montant minimal, à quoi correspond le montant maximal? Comment vous pouvez faire pour maximiser ces retombées économiques locales?

1965 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

O.K. En fait, la fourchette de montants qui a été donnée, c'est basé sur des estimations par rapport à nos projets antérieurs si on veut. Donc, ce sont les mêmes éléments qui généralement représentent les retombées régionales.

1970

Pourquoi il y a un écart, c'est que tout dépendant du projet, tout dépendant des entrepreneurs qui sont embauchés, ils peuvent engendrer plus de dépenses dans la région ou un point de dépenses dans la région, mais ce sont essentiellement les mêmes éléments qui vont produire ces retombées régionales.

1975

C'est simplement une fourchette qu'on a présentée en fonction de l'historiques de nos projets, si on veut, pour les éléments, comme vous le disiez, de déboisement, d'achat local, de sous-traitance, d'hébergement et autres.

1980 **LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce qu'Hydro-Québec va prioriser les entrepreneurs de la région pendant, pour la phase de construction et, si oui, est-ce que vous avez déjà identifié des entreprises qui ont l'expertise nécessaire?

1985

Puis, est-ce qu'il y a certaines entreprises qui ont déjà manifesté leur intérêt à participer à la construction de la ligne?

1990 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

1990

O.K. Donc, les entrepreneurs qui procèdent à la construction, notamment, les entrepreneurs en construction pour la ligne, la même chose au niveau du poste, c'est des entrepreneurs spécialisés. Ils sont pas nombreux au Québec en réalité.

1995

Donc, c'est ces entrepreneurs, habituellement, qui vont être mandatés pour faire les travaux suite à des appels d'offres publics. Mais eux, vont embaucher généralement, de la sous-traitance dans la région. Vont, aussi, comme on le disait, héberger leurs travailleurs, s'approvisionner en carburant et autres.

2000

Donc, ce qu'on a fait, entre autres pour la région, on a fait des rencontres pour communiquer avec les entrepreneurs intéressés pour expliquer comment on procède chez Hydro-Québec pour l'attribution des contrats et favoriser le maillage entre, notamment, des entrepreneurs locaux et les entrepreneurs ou l'entrepreneur principal qui viendra éventuellement construire la ligne.

2005

Donc, il y a eu des soirées d'information pour que les gens qui sont intéressés à faire affaires avec Hydro comprennent bien les mécanismes.

2010

Et on demeure ouvert, évidemment, à poursuivre dans ce sens, c'est-à-dire qu'on peut favoriser des rencontres ou des occasions pour faire du maillage, comme je le disais, entre des entrepreneurs locaux et des éventuels entrepreneurs spécialisés qui sont des entrepreneurs québécois mais comme je le disais, ils sont quand même pas nombreux au Québec, donc se déplacent d'une région à l'autre.

2015

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres mesures que vous mettez en place pour faciliter l'achat de biens de services locaux dans la région, par exemple, des clauses dans les contrats qui favoriseraient ça, des conditions de paiement qui pourraient être facilitantes disons?

2020

M. NICOLAS TREMBLAY :

2025

Si vous faites référence à des clauses vraiment précises pour, mettons que les entrepreneurs, ça soit des conditions pour avoir les contrats de s'engager à dépenser des montants dans la région, il y aura pas ces clauses dans les contrats.

2030

Ceci dit, les entrepreneurs ont tout avantage à faire des achats locaux et à embaucher les entrepreneurs locaux, notamment, pour travailler sur leur chantier pour des raisons de proximité, notamment.

2035

LE COMMISSAIRE :

Et la raison pour laquelle il y a pas de telle clause, vous dites il y en aura pas mais vous comptez sur les mesures incitatives régulières?

2040 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Oui, bien en fait, Hydro-Québec a aussi l'obligation d'obtenir les services au juste coût, donc, les clauses de ce type, ça représente quand même, ça peut avoir quand même des impacts sur la valeur des contrats.

2045

Dans certaines circonstances, pour certains types de projets, ou dans certaines régions où ça peut s'appliquer davantage, dans la région où le projet se trouve, on ne considère pas que ce type de clause est nécessaire.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pas une région éloignée autrement dit. On comprend.

2055 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2060 En sous-question. Des équipements spécialisés comme le convertisseur, c'est-à-dire ce type d'équipement, est-ce que c'est fabriqué au Québec ou à l'étranger?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2065 Je pourrais inviter mon collègue, Vincent, à répondre à la question s'il vous plait.

M. VINCENT FIHEY :

2070 Oui, donc, si on regarde les principales composantes d'un convertisseur, il y en trois. Il y a le bâtiment du convertisseur qui abrite la salle des valves, lui, évidemment, ça va être approvisionné au Québec.

2075 Au niveau des transformateurs de puissance qui font la liaison entre le 735 kV et ils vont abaisser la tension avant l'entrée dans le poste convertisseur, avant l'entrée de la salle des valves plutôt, ça c'est des équipements aussi qui vont être fabriqués au Québec, les transformateurs de puissance.

2080

Puis, finalement, l'intérieur de la salle des valves, donc à l'intérieur du bâtiment où il y a la salle des valves, ça c'est des équipements vraiment spécialisés qui sont fabriqués, qui vont être fabriqués en Europe.

Donc, il y a très peu de fabricants dans le monde qui fabriquent ces équipements.

2085

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi la proportion, environ, par rapport au coût total du projet, c'est quoi à peu près la proportion qui serait dépensée au Québec?

2090

M. VINCENT FIHEY :

Je pense que je préférerais revenir à la commission avec plus d'information là-dessus.

2095

LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, c'est quoi la proportion dépensée au Québec, le restant étant acheté soit dans le restant du Canada, ça peut compter et à l'étranger.

2100

Si vous êtes capables de nous donner une proportion, comment le projet c'est dépensé. Donc, en tenant compte du restant du Canada et aussi l'étranger si c'est possible.

2105

M. VINCENT FINHEY :

J'aurais pas de chiffre à donner maintenant mais on peut vous revenir.

2110

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, on pourrait effectivement donner, peut-être, en pourcentage. Et ça peut varier pour la ligne versus pour le poste qui sont typiquement les lignes, la proportion de la provenance du Québec pour les lignes en termes de matériaux et tout ça est très élevée, en fait. De mémoire, on est peut-être à 85 % des dépenses qui sont faites au Québec mais on va le préciser.

2115

Mais pour le poste, comme Vincent l'a expliqué, il y a une partie quand même des équipements qui est fabriquée à l'étranger. Il y a aussi une partie des équipements qui est fabriquée ici. Plus, évidemment, des travaux qui sont faits par des entrepreneurs du Québec.

Donc, ça varie pour les deux types d'équipements mais on va préparer quelque chose pour la commission.

LE COMMISSAIRE :

2120

Une question sur le programme de mise en valeur intégré. Est-ce que vous savez déjà à quel montant s'élève le programme de mise en valeur intégré pour le projet parce que, je crois qu'il y a une somme qui est allouée en fonction du kilométrage de ligne. Mais il y a aussi un montant pour les postes.

2125

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, donc, globalement, le montant qui sera versé pour le PMVI, c'est quatre millions sept cent mille (4,7 millions). Pour les lignes, la façon que c'est établi, c'est quarante-trois mille dollars du kilomètre linéaire de tracé (43 000 \$ /km). Et pour le poste, on est à trois cent mille (300 000) pour le poste uniquement. Donc, si on prend cent trois kilomètres (103 km) de ligne à quarante-trois mille dollars (43 000 \$) du kilomètre plus le poste, on arrive à quatre millions sept cent mille (4,7 millions).

2130

LE COMMISSAIRE :

O.K. Merci, je me demandais, notamment, vu que c'était des modifications à un poste existant, si c'était quand même assujetti à ce programme.

2135

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, il y a des conditions dans le cadre du PMVI mais dans ce cas-là, ça s'applique. Donc, le PMVI sera versé dans le cadre du projet pour la partie poste aussi.

2140

LE PRÉSIDENT :

On a posé plusieurs questions. On a un certain nombre de questions aussi mais c'est des questions plus techniques ou ponctuelles, on prévoit les envoyer par écrit. Donc, des questions à des ministères; des questions aux personnes-ressources mais comme je vous dis c'est des questions qui peuvent être de nature un peu longues à répondre ou ça prend un tableau pour bien y répondre. Faire un tableau.

2145

2150

2155 Pas des questions complexes mais c'est des questions qui demandent un développement ou une question extrêmement ponctuelle sur une session particulière. On va travailler là-dessus pour envoyer ça dans les prochains jours probablement, au tout début de la semaine prochaine.

2160 Donc en plus on a passé, bien entendu, l'ensemble des citoyens. Donc, je pense que ça épuise les questions du public et les questions de la commission posées en direct. Alors, nous allons maintenant clore officiellement la première partie de l'audience publique.

MOT DE LA FIN

2165 Donc, on sait qu'il y a quelques informations complémentaires qui sont encore attendues. Alors bien entendu, on espère toujours les avoir idéalement dans un prochain 24/48 heures. Bien entendu, si ça pose un problème, avisez-nous.

2170 Ça va être la même chose pour les questions qu'on va envoyer par écrit, c'est sûr qu'il peut avoir des exceptions parce que c'est à nous à être intelligents aussi. Si on pose une question compliquée qui demande des vérifications, puis on dit quarante-huit (48) heures, bien, c'est pas réaliste souvent. Surtout si on l'envoie le vendredi après-midi.

2175 Donc, ça c'est notre responsabilité aussi d'être intelligent dans les délais mais habituellement, si on demande une question, c'est une précision d'information, ça peut se répondre assez rapidement, c'est pour ça qu'on insiste sur la notion du 24/48 heures.

2180 Aussitôt que les réponses sont obtenues, elles sont rendues publiques pour qu'elles soient utiles à la préparation des mémoires et expressions des opinions des participants au moment de la deuxième partie d'audience publique. C'est pour ça aussi qu'on insiste pour avoir de l'information plus rapidement possible.

2185 L'audience, la deuxième partie qui se tient à compter du 18 août prochain à 19 h. À date, on va à Thetford Mines. On avisera si on va ailleurs mais à date c'est sûr qu'on va à Thetford Mines.

Il faudrait une situation, un revirement aussi du côté de Santé Publique, sur les conditions. À date, on peut réunir cinquante (50) personnes dans une salle, jusqu'à cinquante (50) personnes.

2190 L'idée qu'on a actuellement, c'est, bon, bien entendu, on veut restreindre l'accès du public qui vient voir l'audience publique, parce qu'on veut vraiment éviter tout risque de contamination.

Alors encore une fois, la deuxième partie se tiendrait dans un contexte où les gens qui sont dans la salle ont affaires à être dans la salle.

2195 Dans ce cas-ci, c'est qu'on demanderait aux personnes ressources de nous suivre à distance. Parce que normalement, on dit aux personnes ressources elles sont les bienvenues. L'exception serait du côté de l'initiateur du projet. On pourrait permettre genre deux personnes d'Hydro-Québec pourraient suivre les travaux sur une table, un coin.

2200 La façon qu'on fonctionnerait aussi c'est qu'on demanderait aux gens qui viennent présenter une opinion verbale ou présenter un mémoire, que ce soit une seule personne qui vienne et non, souvent, on a deux trois, là, on va demander, vous déléguez une personne et ainsi de suite.

2205 Donc, pour une séance, on a douze (12) présentations, donc avec douze (12) citoyens ou organismes qui viendraient s'asseoir dans la salle. Comme on voit ici, peut-être à la télévision on le voit pas, mais les gens seraient assis à distanciation de deux mètres.

2210 Donc, on aurait une douzaine de chaises pour les citoyens. Donc, la commission serait là avec le support, le support technique, etcetera. Donc on limiterait quand même à sensiblement moins de cinquante (50) personnes, cinquante (50) étant un maximum.

2215 On veut éviter de se ramasser à cinquante (50). Donc, on fonctionnerait une audience en présentiel. On prévoit par contre accommoder les gens. On veut rester simple vu qu'on n'est pas, on est loin de nos capacités logistiques. Ici, on est à Québec actuellement, les gens disent « bien sont à côté ».

2220 S'il y a des gens qui craignent, ils veulent nous parler mais à ce moment-là, on prévoira un lien téléphonique pour permettre aux gens de communiquer avec nous pour présenter leur mémoire, pour qu'on échange avec eux. Mais on veut rester simple au niveau technologique, plus c'est compliqué, plus il y a des risques que ça marche mal.

2225 Ici, dans le cadre du Centre des congrès, on a pu faire des vérifications de longue haleine avec le Centre des congrès. Ici même, il y a eu les audiences publiques sur le tramway, il y a plein de tests qui se sont faits donc avant le tramway. Même ils ont eu des petits problèmes même à fonctionner dans le cadre du tramway. Nous, on est chanceux, on passe après, donc, ils ont pu corriger certains de ces problèmes.

2230 Donc, c'est pas simple de travailler au niveau technologique alors c'est pour ça qu'on veut aller à Thetford Mines mais en étant à Thetford Mines, on veut trainer le moins de technologie possible.

2235 Les questions, donc, et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics et deviendront accessibles par Internet.

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer, de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de Madame Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission au plus tard le 6 août prochain à 16 h.

2240 L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique. Donc, c'est particulièrement important pour les gens qui veulent venir, qui veulent nous présenter leur mémoire ou présenter une opinion verbale.

2245 En deuxième partie, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place.

2250 Donc, sous réserve, bon, l'initiateur peut être présent sur place. Pour les personnes ressources, on va diffuser, faire une diffusion vidéo, on vous invite à suivre nos travaux à distance pour limiter le nombre de personnes présentes dans la salle.

2255 Bien entendu, l'initiateur peut être dans la salle mais ne sera plus appelé à intervenir sauf circonstances exceptionnelles, parce que ça peut arriver. Mais on aviserait d'avance, à ce moment-là, Hydro-Québec, si on avait une question ou deux, on vous aviserait d'avance, en disant bien pendant que vous êtes ici, pouvez-vous répondre à tel élément.

2260 Également, c'est la deuxième partie, c'est important de le mentionner, est consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes sur le projet et ses répercussions.

Habituellement, nous accordons quinze (15) minutes pour la présentation. Donc, si des fois les gens nous font des mémoires substantiels mais on demande qu'ils nous en fassent une synthèse sur quinze (15) minutes.

2265 Bien entendu, au terme de la présentation, il va de soi que mon collègue et moi pourrions échanger avec les présentateurs pour préciser ou éclaircir certains points de l'opinion.

Il est entendu que les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

2270 Et, quant aux mémoires non présentés, ils sont rendus publics à la toute fin de la deuxième partie.

2275 Les règles de participation, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent, notamment, sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

2280 Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux, donc, dans les mémoires, notamment. Un mémoire qui contiendrait des propos qui nous apparaissent inacceptables, bien, à ce moment-là, on aviserait l'auteur du mémoire que son mémoire ne sera pas diffusé, voire même considéré par la commission si il n'est pas modifié.

Alors les gens qui veulent en savoir plus long, peuvent aller prendre connaissance de ces règles de participation sur le site web du BAPE.

2285 Donc, je vous rappelle, je le répète, comment exprimer votre opinion, vous déposez un mémoire et le présentez en séance publique. Vous déposez un mémoire sans le présenter en séance publique. Vous venez seulement exprimer verbalement votre opinion en séance publique.

2290 Afin que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe. Donc, c'est important de savoir parce que des fois, on a des gens qui viennent présenter un mémoire, disons que c'est pas eux qui l'ont rédigé, des fois, ils sont pas capables de répondre à des précisions que la commission veut obtenir. Donc, c'est pour ça que c'est important de bien
2295 s'assurer d'un autre côté que la personne qui vient présenter le mémoire a un certain niveau d'autorité pour pouvoir interpréter le mémoire.

2300 Donc, je le répète, une seule personne sera admise dans le cas des présentateurs de mémoire dans la salle.

2305 C'est important de le mentionner, chaque personne se verra assigner une place assez spécifique. Donc les gens, on va aider à s'asseoir à un endroit et viennent présenter le mémoire. Là, à ce moment-là, ils peuvent décider d'aller se rasseoir au même siège ou ils peuvent quitter s'ils sont pas intéressés à suivre l'audience. Des fois, il y a des gens qui viennent juste présenter leur mémoire, arrivent quelques minutes avant et repartent rapidement.

2310 Mais dans le cas des gens qui veulent rester, donc, on va permettre aux gens qui viennent pour présenter des mémoires d'arriver en début de séance, de pouvoir rester tout le long de la soirée mais ils devront conserver le même siège.

Pour vous aider à préparer une présentation verbale ou un mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières aux mémoires. Il peut être consulté aussi dans le site web du BAPE.

2315 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, vous devez le transmettre à la coordonnatrice de la commission, au plus tard le 13 août prochain à 16 h.

2320 Si vous ne respectez pas ce délai, la commission pourrait refuser de considérer votre mémoire, particulièrement pour les mémoires que les gens veulent présenter.

2325 Pour les mémoires seulement déposés, non présentés, on est plus flexibles étant donné que pour les éléments présentés, la commission veut pouvoir en prendre connaissance quatre jours francs avant le début des séances, notamment, pour vérifier s'il y avait des propos diffamatoires et aussi être capable d'échanger parce qu'on lit les mémoires à l'avance.

2330 Mais dans le cas des mémoires simplement déposés, le 13 août n'est pas une date limite obligatoire. Mais ça serait à ce moment-là un mémoire qui ne sera pas présenté. Donc, on est plus flexibles. Habituellement, on va permettre le dépôt de mémoires, excusez-moi, non présentés jusqu'au début, c'est-à-dire jusqu'au 18 août.

2335 À nouveau, nous soulignons que le BAPE s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique. Dans ce cas-ci, c'était moins pertinent quoi que les personnes ressources peuvent toujours le remplir aussi, afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée incontournable qui s'inscrit dans la logique du développement durable, donc, votre mode de déplacement. Ça nous intéresse.

2340 C'est bon pour les personnes ressources et les citoyens. Ici, on n'avait pas de citoyens.

Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants aux séances, plus nous aurons un portrait des émissions de GES.

2345

Bien entendu, les remerciements d'usage. Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, Monsieur Tremblay et son équipe, de même que les personnes ressources qui nous ont fourni l'information au cours de la première partie.

2350

Il peut avoir eu des personnes ressources qui ont été peu questionnées, c'est un peu toujours embêtant lorsque, surtout dans le cas actuel non présentiel. Souvent on essaie de voir quelles peuvent être les préoccupations. On est en milieu agro-forestier donc où on pourrait avoir des producteurs forestiers qui seraient préoccupés, des agriculteurs qui viennent poser des questions. Là, on n'en a pas eue. Ce sont des sujets un peu difficiles surtout quand il y a pas de requête d'audience publique pour avoir qui est préoccupé. C'est pas des sujets de préoccupations exacts de la population.

2355

2360

Puis aussi au niveau des médias, on a relativement peu d'information sur les préoccupations. Bien entendu si omet de considérer la question du passage de la ligne à Thetford Mines. Mais, nonobstant ça, il y avait pas grands éléments pour guider la commission sur quelle pourrait être la contribution optimale des personnes ressources.

2365

Donc, s'il y a des personnes ressources qui considèrent qu'on vous a peu questionné, bien on s'en excuse. D'ailleurs, c'est pour ça qu'on évite aussi de poser des questions un peu plus techniques ou triviales pour étirer une autre séance demain. On préfère envoyer ça par écrit, c'est plus économique de le faire comme ça.

2370

Je remercie donc toutes les personnes ressources.

Je remercie également les participants qui nous ont envoyé des questions par écrit. Les participants qui sont venus poser des questions par téléphone ou par Internet.

Ça nous a permis aussi d'approfondir différentes facettes liées au projet.

2375

Je remercie également les gens à la technique. Donc, Michel Guimond, Michel Filteau qui sont ici dans la salle. Notre sténotypiste dont j'oublie le nom parce que la personne est à distance.

2380

Je vais aussi remercier les gens du BAPE. Elles sont plusieurs personnes qui assurent, on les voyait pas ici dans la salle, mais qui assuraient, étaient à l'affut des téléphones pour pouvoir aussi nous mettre les gens qui voulaient poser des questions en ligne. Il y a plusieurs personnes, je peux pas nommer tout le monde.

2385

La seule chose que je peux dire c'est qu'il y a quelqu'un qui m'a envoyé un Teams qui veut absolument se faire remercier. Donc, je vais quand même remercier cette personne qui est Monsieur Pierre Dufour qui assurait la retransmission, en compagnie de son collègue, Raphael Sioui, pour s'assurer de la fluidité, que les questions, la connexion et la diffusion. Alors ces deux personnes, je les remercie en particulier.

2390

Je remercie aussi les autres membres du personnel du BAPE qui sont dans les bureaux du BAPE, pour assurer mais je sais pu trop qui est là exactement. Alors je prends pas de chance d'en oublier.

Alors je fais l'ensemble des remerciements.

2395

Finalement pour terminer, c'est au plaisir de vous revoir le 18 aout prochain pour les gens qui veulent venir notamment pour les citoyens pour les mémoires.

2400

Et je remercie tout le monde de votre participation à cette première partie d'audience publique et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Et ceci met fin à la première partie.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 h

2405

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 AOUT 2020, À 19 h

2410

Je soussignée, KARINE LAPERRIÈRE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience entendue via webdiffusion vidéo, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2415



Karine Laperrière, s.o.